



Chiffres Clés Jeunesse Engagement et Sport Provence-Alpes-Côte d'Azur



Edition 2022

Région Académique

Provence Alpes Côte d'Azur

Sommaire

01. La région PACA 3

01. La région PACA

- Démographie
- Emploi
- Pauvreté et conditions de vie

02. Territoires et Ruralités 12

02. Territoires et Ruralités

- Politique de la ville
- Zones de revitalisation rurale

03. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté 18

03. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

- Démographie de la Jeunesse
- Formation et Réussite éducative
- Accueil Collectif de Mineurs
- Service Civique
- Service National Universel
- Vie associative

04. Sport 36

04. Sport

- La pratique sportive en club et les équipements

05. Inspection, Contrôle, Evaluation (ICE) 39

05. Inspection, Contrôle, Evaluation (ICE)



1. Données générales

Démographie

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur forme un territoire de 31 400 km², se positionnant ainsi à la 9^{ème} place des régions les plus vastes, avec une densité de 164 habitants par km². Elle regroupe 6 départements, 946 communes, 32 communautés de communes, 17 communautés d'agglomération et 3 métropoles en 2022.

Comptant plus de 5 millions d'habitants, elle se situe en 7^{ème} position des régions les plus peuplées et représente 7,9% de la population française, en hausse de 0,1 point par rapport à 2021. 7,3% des jeunes de moins de 30 ans de métropole résident dans la région, part stable par rapport à l'année précédente.

Entre 2019 et 2022, comme au niveau national, l'INSEE estime que la population de la région a augmenté en moyenne de 0,3 % par an. Cette croissance résulte uniquement de la croissance du solde migratoire, les naissances compensant les décès dans la région. En moyenne, la région PACA compterait ainsi un peu plus de 15 000 habitants supplémentaires par an.

Au niveau départemental, l'ensemble des départements contribuent à cette croissance de la population régionale, sauf les Hautes-Alpes dont l'effectif de population diminue de 0,7%. L'accroissement de la population régionale s'explique principalement par l'attractivité des territoires régionaux avec un solde migratoire positif en augmentation par rapport à 2018-2021 dans tous les départements sauf le Vaucluse où il reste nul.

Les Bouches-du-Rhône connaissent désormais un flux migratoire positif (0,1) et ceux des Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes progressent de 0,3 point.

Sur ces trois départements, le solde naturel est à l'inverse en baisse par rapport à 2018-2021. Alors que les Bouches-du-Rhône conservent un nombre de naissances supérieur à celui des décès, les Alpes-Maritimes affichent désormais un déficit de naissances avec un solde naturel négatif (-0,1).

Comme au niveau national, Provence-Alpes-Côte-d'Azur a une population vieillissante (+0,3 point de plus de 75 ans et -0,2 point de moins de 30 ans par rapport à 2021) et reste une région plus âgée que la moyenne nationale avec 11,9% de plus de 75 ans contre 9,9% au niveau national.

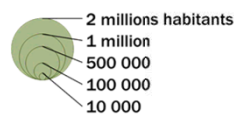
Au niveau départemental, le même phénomène est observé sur tous les territoires sauf dans le Vaucluse où la part des jeunes de moins de 30 ans est en hausse de 0,7 point et celle des plus de 75 ans en baisse de 0,3 point par rapport à 2021.

- **Superficie en km²**
31 400 (rang régional 9/13)

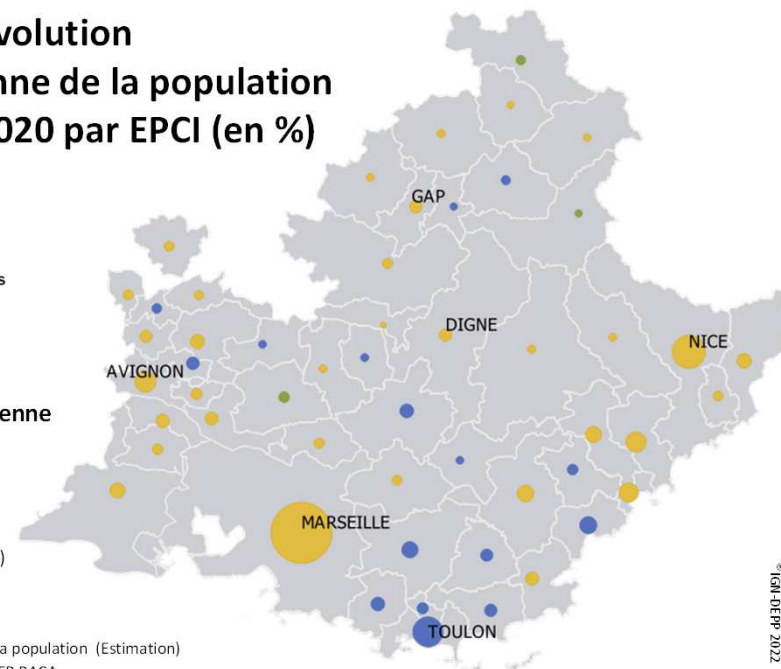
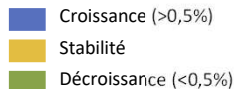
- **Population 1^{er} janvier 2022** (estimation)
5 139 817 habitants (rang régional 7/13)

- **Population et Evolution annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2020 par EPCI (en %)**

Population en 2020

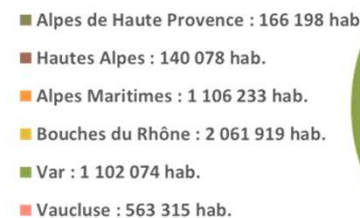


Evolution annuelle moyenne entre 2014 et 2020



Source : INSEE – Recensement de la population (Estimation)
Traitement cartographique : DIASEP PACA

- **Répartition départementale de la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2022** (estimation)



Source : INSEE - Estimation de la population au 1^{er} janvier 2022
Traitement graphique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	Densité (hab/km ²) au 1 ^{er} janvier 2022	Estimation de la population au 1 ^{er} janvier 2022	Population dans communes de plus de 10 000 habitants en 2022 (en %)	Variation moyenne annuelle (2019-2022)*	Dont : dû au solde naturel (2019-2022)*	Dont : dû au solde migratoire (2019-2022)*	Variation population 1 ^{er} janvier 2021 / 1 ^{er} janvier 2022 (estimation)	Part des moins de 30 ans au 1 ^{er} janvier 2022 (%)	Part des 75 ans ou plus au 1 ^{er} janvier 2022 (%)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	24	166 198	23,7	0,3	-0,4	0,7	1 027	28,8	13,1
HAUTES-ALPES	25	140 078	36,8	0,0	-0,3	0,3	- 961	28,6	12,4
ALPES-MARITIMES	257	1 106 233	78,6	0,3	-0,1	0,4	5 194	31,0	13,1
BOUCHES-DU-RHÔNE	405	2 061 919	80,6	0,3	0,2	0,1	5 464	34,8	10,4
VAR	185	1 102 074	66,4	0,6	-0,2	0,8	11 951	29,6	13,7
VAUCLUSE	158	563 315	55,4	0,1	0,1	0,0	782	33,9	11,1
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	164	5 139 817	71,3	0,3	0,0	0,3	23 457	32,3	11,9
FRANCE METROPOLITAINE	121	65 646 837	49,3	0,3	0,1	0,2	199 393	34,7	9,9

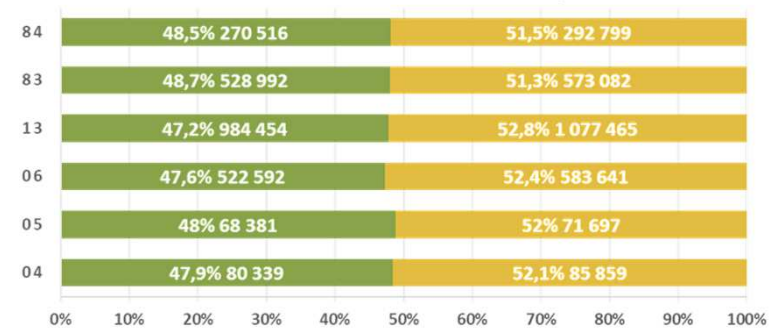
Source : INSEE/estimations de population au 1^{er} janvier 2022

- Les taux de variation sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. La somme des taux dus aux soldes naturel et migratoire peut être de fait légèrement différente du taux de variation de la population.



Répartition départementale Homme Femme au 1^{er} janvier 2022

Source : INSEE - Estimation de la population au 1^{er} janvier 2022 – janvier 2022
Traitement graphique : DIASEP PACA





Note de lecture

En 2022, l'Insee estime la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à 5 139 817 habitants, soit 164 habitants par kilomètre carré. Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2022, la croissance moyenne annuelle observée de la population est de 0,3%, résultant d'une croissance nulle du solde naturel et d'une croissance de 0,3% du solde migratoire. Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022, la population aurait augmenté de 23 457 habitants. 32,3% des habitants de la région ont moins de 30 ans et 11,9% ont plus de 75 ans.



Définition

Source : INSEE

Population réelle et estimée : Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Il fixe les niveaux de référence et sert de base aux estimations annuelles de population. Entre deux recensements, des estimations provisoires sont réalisées. Ainsi, le niveau de population est évalué annuellement à partir des statistiques d'état civil et d'une estimation du solde migratoire. Le dernier recensement de référence est celui de 2019.

Variation annuelle de population moyenne 2019-2022 : L'évolution de la population résulte de deux facteurs : le solde naturel et le solde migratoire.

Le solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Le solde migratoire : C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.



POUR ALLER PLUS LOIN

- « Atlas régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur : Les défis d'une région contrastée » - Insee Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur – N°11 – Janvier 2022
- « Populations légales - 5 099 000 habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1er janvier 2020 » - INSEE conjoncture PACA - No 86 - Décembre 2022.
- « Les intercommunalités en Provence-Alpes-Côte d'Azur : plus d'une personne sur deux vit dans l'une des trois métropoles de la région » - INSEE Flash Provence-Alpes - Côte d'Azur - No 87 – Janvier 2023
- « La population croîtrait lentement pour atteindre un pic vers 2050 » - Julie Argouarc'h, Anton Monsef (Insee) - Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur numéro 84 – Novembre 2022

1. Données générales

L'emploi

2021 est une année encore marquée par la crise sanitaire (confinement d'avril 2021 et restrictions sanitaires). Par ailleurs, le recensement des emplois salariés prend désormais en compte les emplois en alternance.

À l'issue de cette année 2021, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a connu une embellie du marché de l'emploi. Elle compte 1 953 549 salariés (tous secteurs), en hausse de 4,3% (+80 468 salariés) par rapport à 2020 (+3,4% au niveau national). Cette augmentation des emplois salariés est particulièrement marquée dans le département des Alpes-de-Haute-Provence avec une hausse de 12,8% des effectifs, soit plus de 6 200 salariés supplémentaires.

L'économie régionale en Provence-Alpes-Côte d'Azur reste orientée principalement vers le secteur des services avec un salarié sur deux dans le secteur marchand.

Les Alpes-Maritimes se démarquent toujours avec un secteur tertiaire marchand représentant plus de la moitié de l'emploi total (55,9%) contre 51,6% au niveau régional et 50% au niveau national.

Comme au niveau national, les parts des emplois régionaux dans les secteurs marchand et de la construction sont en progression (respectivement 1,2 et 0,3 point).

La structure de l'emploi de la région reste caractérisée par une part inférieure d'emplois dans les secteurs agricole (1,4%) et industriel (7,8%) par rapport à la structure nationale (resp. 2,1% et 11,4%).

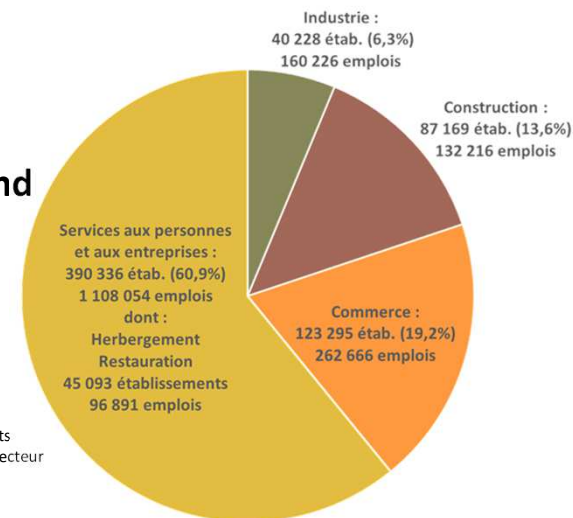
Au 4^{ème} trimestre 2021, Provence-Alpes-Côte d'Azur a connu une baisse du taux de chômage de 0,6 point par rapport au quatrième trimestre 2021, pour atteindre 8,4%, taux toujours supérieur au taux national (7%). Ce phénomène est observé sur l'ensemble des départements et plus marqué dans les Alpes-Maritimes qui voit son taux de chômage en baisse de 0,9 point passant de 8,9% à 7,8%.

Comme en 2018, la région connaissait en 2019 un taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans inférieur au taux national de plus de 2 points. Alors qu'au niveau national, ce taux d'emploi reste stable, l'ensemble des départements de la région voit cependant ce taux légèrement progresser (+0,1 à +0,2 point) sauf pour le département du Vaucluse où il progresse de 1,6 point passant de 29,3% à 30,9%.

● PIB par habitants en 2018

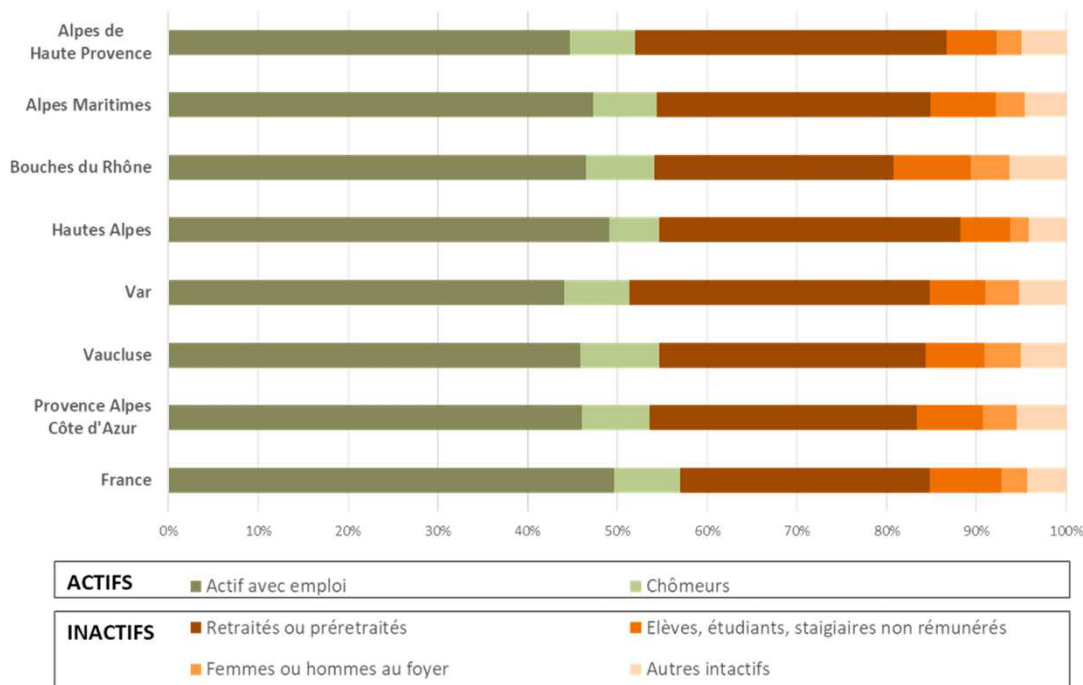
31 580 euros (rang régional 3/13)

● Structure du secteur marchand non agricole au 31 12 2020



Sources : Données semi-définitives issues des bases de stocks d'établissements du Répertoire des entreprises et des établissements (REE-SIRENE) au 31 décembre 2020. Champ des établissements du secteur marchand non agricole. Source emplois : RP 2018.
Traitement graphique : DIASEP PACA

● Répartition de la population de 15 ans et plus selon le type d'activité en 2019



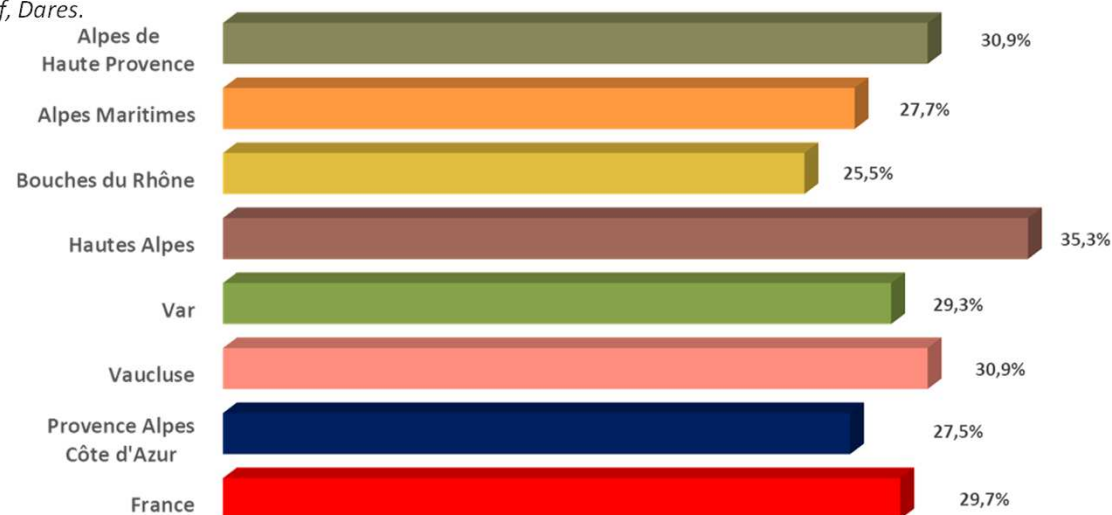
Source : INSEE – Recensement de la population – RP2019
Traitement graphique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	Emplois salariés 2021	Structure de l'emploi total par grand secteur d'activité au 31 12 2021 (en %)					Taux de chômage 2021 (4 ^e trimestre)	Demandeurs d'emploi A, B et C 2021 (4 ^e trimestre)
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand		
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	54 637	4,6	9,1	7,6	45,2	33,6	8,3	16 135
HAUTES-ALPES	51 905	3,5	5,0	8,0	46,8	36,7	7,0	13 655
ALPES-MARITIMES	420 267	0,3	6,6	7,0	55,9	30,2	7,8	100 210
BOUCHES-DU-RHÔNE	864 546	0,9	8,5	6,4	52,8	31,4	8,8	198 500
VAR	353 554	1,6	7,2	8,1	46,7	36,3	7,6	89 770
VAUCLUSE	208 640	3,7	9,1	7,7	49,5	29,9	9,6	61 005
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	1 953 549	1,4	7,8	7,1	51,6	32,1	8,4	479 275
FRANCE METROPOLITAINE	25 977 148	2,1	11,4	6,6	50,0	30,0	7,0	5 431 255

Sources : INSEE - estimations d'emploi, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional et départemental), Pôle Emploi, DARES (STMT), estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares.

Taux d'emploi des 15-24 ans en 2019

Source : INSEE – Recensement de la population – RP2019
 Traitement graphique : DIASEP PACA





Note de lecture

Fin 2021, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Insee estime que 1 953 549 personnes ont un emploi salarié. Au 31 décembre 2021, le secteur agricole emploie 1,4% des salariés, le secteur de l'industrie 7,8% des salariés, le secteur de la construction 7,1 % des salariés. Les salariés du secteur tertiaire marchand représentent 51,6% des salariés et ceux du secteur tertiaire non marchand 32,1% des salariés de la région. Au quatrième trimestre 2021, le taux de chômage était de 8,4 % et la région comptait 479 275 demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C.



Définition

Source : Insee

- **Emploi salarié** : *Emploi dont le bénéficiaire travaille aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination. Les emplois non-salariés reposent sur des rémunérations sous une autre forme qu'un salaire. L'emploi en alternance est désormais pris en compte.*
- **Tertiaire marchand** : *commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication.*
- **Tertiaire non-marchand** : *administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale.*
- **Taux de chômage** : *Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active. La population active regroupe les actifs occupés plus les chômeurs. Attention, le taux de chômage diffère de la part du chômage qui mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.*
- **Demandeurs d'emploi A, B ou C** : *Ce sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et enregistrées dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaitée.*
 - *catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.*
 - *catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) .*
 - *catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).*



POUR ALLER PLUS LOIN

« Bilan économique 2021 - Provence-Alpes-Côte d'Azur » - INSEE conjoncture PACA - Juin 2022

« Les chiffres clés de la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur » – DREETS PACA – Octobre 2022

« Pendant le pic estival, 90 000 emplois sont occupés par des saisonniers » - Anton Monsef, Olivier Sanzeri (INSEE) - Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur numéro 113 – Janvier 2023

1. Données générales

Pauvreté et Conditions de vie

Le taux de pauvreté de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est toujours un des plus élevés des régions de France métropolitaine (3^{ème} rang national).

Plusieurs indicateurs mettent en avant les fortes disparités de niveau de vie au sein de la population régionale. En 2020, la moitié de sa population vit avec moins de 22 070 euros de revenu annuel, soit un peu plus de 1 800 euros mensuel, revenu annuel légèrement supérieur à la référence nationale de 21 930 euros. Comme en 2019, la disparité de revenus entre les populations les plus modestes et les plus aisés est toujours plus marquée avec un rapport de 1 à 3,6 contre 1 à 3,4 au niveau national. De même, le taux de pauvreté est un des plus élevés de la métropole, avec 17,1% de la population vivant avec moins de 1 104 euros par mois contre 14,4% au niveau national. Comme observé dans l'édition précédente, ces difficultés économiques touchent particulièrement les jeunes de la région puisque 1 jeune sur 4 de moins de 30 ans vit toujours en dessous du seuil de pauvreté (seuil à 60%) en 2020 contre un peu plus de 1 sur 5 au niveau national.

Jeunes comme moins jeunes des métropoles azuréennes sont plus marqués par la pauvreté. Ainsi, par exemple, le taux de pauvreté des jeunes de la métropole niçoise est supérieur de 2,9 points à celui observé dans le département et de plus de 3 points du taux national.

Au niveau départemental, les plus fortes disparités de revenu sont toujours visibles dans les Alpes-Maritimes mais la situation dans les Bouches-du-Rhône se dégrade puisque les 10% de personnes les plus aisées vivent en 2020 avec 3,7 fois plus que les 10% de personnes les plus modestes (3,6 PACA / 3,4 France métropolitaine) contre 3,4 en 2019.

Plusieurs indicateurs synonymes de pauvreté restent marquant dans les Alpes-Maritimes. Comme en 2019, son taux de pauvreté plus élevé (16,2%) qu'au niveau national (14,4%), est le seul de la région à continuer à augmenter (+0,4 point). Plus d'une résidence principale (hors studio) sur 10 était toujours suroccupée en 2020 (6^{ème} département de France métropolitaine).

Les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône et du Var comptent une jeunesse plus fragile. Malgré un léger recul du taux de pauvreté des jeunes de moins de 30 ans (de -0,5 à -1,3 point), ils restent les plus touchés par la pauvreté avec un taux de pauvreté supérieur au taux national de plus de 3 points.

Le nombre de bénéficiaires du RSA, seul indicateur de pauvreté de 2021 disponible, est en baisse dans toute la région et tend vers le nombre de bénéficiaires observé avant la crise sanitaire du COVID qui avait généré une hausse brutale de 11,1% des allocataires en 2020.

● Niveau de vie médian en 2020

(en euros par UC)
22 070 (rang régional 8/13)

● Taux de pauvreté en 2020

17 % (rang régional 3/13)

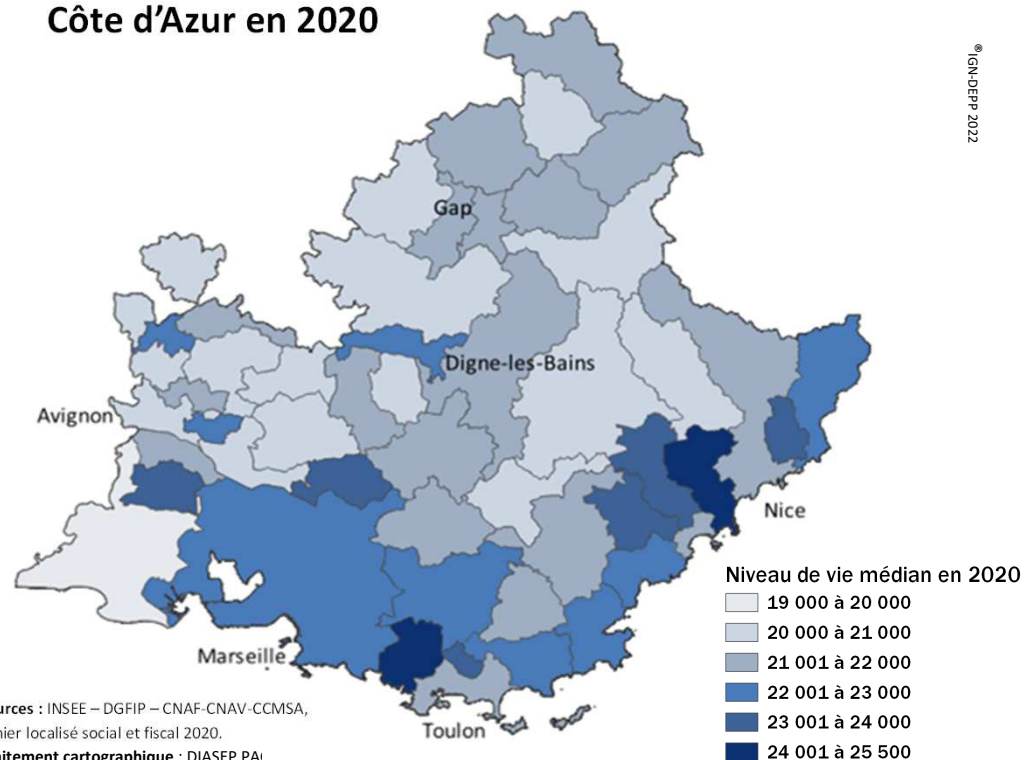
● Part des résidences principales suroccupées 2020

(hors studio de 1 personne)
7 % (rang régional 2/13)

● Nombre de personnes vivant dans un foyer allocataire de la CAF en 2021

2 484 343 dont 1 009 855 enfants → 48,3% de la population PACA

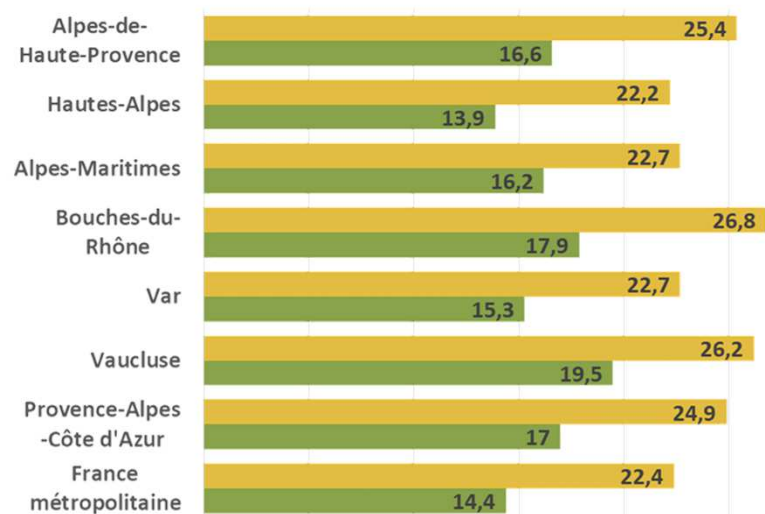
● Niveau de vie médian dans les EPCI en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2020



TERRITOIRE	Poids du département dans la population régionale (%)	Médiane du niveau de vie en 2020 (€)	Niveau de vie des 10 % de personnes les plus modestes en 2020 (€)	Niveau de vie des 10 % de personnes les plus aisées en 2020 (€)	Rapport interdécile des niveaux de vie en 2020	Part des foyers allocataires de la Caf* pour lesquels les prestations représentent 100 % de leurs revenus en décembre 2019 (%)	Bénéficiaires du RSA* au 31/12/2021 et évolution 2020-2021	Part des résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées en 2020 (%)
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	3,2	21 130	11 410	35 980	3,2	12,7	4 360 (-8,3%)	2,9
HAUTES-ALPES	2,7	21 420	12 170	35 720	2,9	10,0	3 230 (-5,2%)	2,5
ALPES -MARITIMES	21,5	22 630	11 230	41 950	3,7	12,3	22 680 (-18,7%)	11,1
BOUCHES-DU-RHÔNE	40,1	22 210	10 920	40 290	3,7	15,8	77 910 (-8,5%)	7,2
VAR	21,4	22 320	11 610	38 930	3,4	13,7	33 230 (-6,6%)	5,5
VAUCLUSE	11,0	20 640	10 860	36 130	3,3	13,3	17 830 (-7,5%)	3,9
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	100	22 070	11 160	39 650	3,6	14,2	159 240 (-9,6%)	7
FRANCE METROPOLITAINE	-	21 930	11 910	39 920	3,4	12,5	1 726 550 (-6,5%)	4,8

* zonage CAF et non lieu de résidence

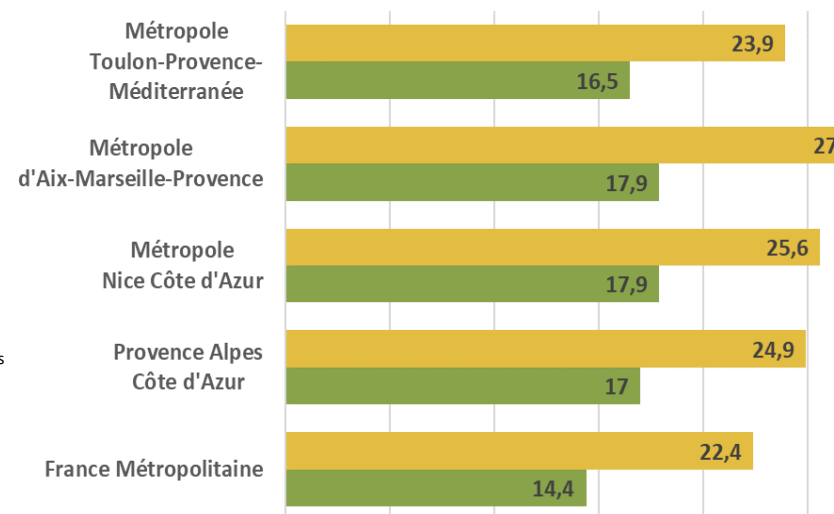
Sources : INSEE, filosofi 2020, RP2018, DREETS (chiffres clés 2022), MENESR-DEPP, DIASEP (constat de rentrée 2022)



Taux de pauvreté au seuil de 60% en 2020

■ Jeunes de moins de 30 ans (ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans)
 ■ Population totale

Source : INSEE – Filosofi 2020
 Traitement graphique : DIASEP PACA





Note de lecture

En 2022, la population du département des Alpes-de-Haute-Provence représente 3,2% des habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le niveau de vie médian en 2020 dans la région s'élevait à 22 070 euros. Le niveau de vie médian des 10% des personnes les plus modestes était de 11 160 euros alors que celui des 10% des personnes les plus aisées s'élevait à 39 650 euros. La disparité de revenus entre ces deux populations est marquée par un rapport de 1 à 3,6. En décembre 2019, 14,2 % des allocataires CAF avaient un revenu constitué uniquement des prestations de cet organisme. La région compte fin 2021, 159 240 allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), effectif en baisse de 9,6% par rapport à 2020. 7% des résidences principales du territoire régional sont en situation de suroccupation.



Définition

Source : Insee

- **Niveau de vie**: Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.
- **Pauvreté et seuil de pauvreté** : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.
- **Revenu de Solidarité Active (RSA)** : Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Ce revenu garanti est défini comme la somme d'un montant forfaitaire variant selon la composition du foyer et le nombre d'enfant(s) à charge et de 62% des revenus professionnels des membres du foyer. Si les revenus du foyer sont inférieurs à ce seuil, le complément pour l'atteindre est versé par la Caisse d'Allocations Familiales. Cette allocation ne concerne que la population de plus de 25 ans. En 2021, par exemple, le revenu minimum garanti pour une personne seule était de 565 euros et de 1 018 euros pour un couple avec un enfant.
- **Le rapport interdécile des revenus** : Les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution des revenus en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, le premier décile des niveaux de vie sera le plafond de revenu disponible par unité de consommation des 10 % de personnes les plus modestes et le neuvième décile est le revenu disponible plancher des 10 % de personnes les plus aisées. Les rapports interdéciles des revenus sont le rapport entre le 1^{er} et le 9^{ème} décile, ils sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.
- **Occupation d'un logement** : Elle est définie par : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque personne de référence d'un ménage ; une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans ou plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Exceptions : une personne seule dans un studio de 25 m² ou plus est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m² par personne.



POUR ALLER PLUS LOIN

« 172 000 travailleurs pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Julie Argouarc'h, Olivier Sanzeri (Insee), Rémi Belle, Virginie Meyer (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, n°111, Décembre 2022

« Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : Bilan 2021 et perspectives en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Préfecture région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Juillet 2022

2. Territoire et Ruralité

Politique de la ville

Les données démographiques concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville n'ont pas connu d'actualisation depuis l'édition des chiffres clés 2021.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 128 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Ces quartiers ont été identifiés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires après concertation avec les élus locaux. Le critère de classification repose sur l'identification des zones urbaines de plus de 1 000 habitants dans des agglomérations de plus de 10 000 habitants où la population dispose de bas revenus par rapport aux niveaux de revenu national et de l'agglomération.

La politique de la ville pour ces quartiers a pour objectif de réduire les écarts de développement entre ces territoires et leurs agglomérations et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les actions menées touchent l'ensemble des domaines faisant la vie des quartiers : l'éducation, le logement, l'emploi, le cadre de vie... et peuvent reposer sur des moyens d'interventions spécifiques alloués à cette politique de la ville.

En 2018, plus de 510 000 personnes résident en QPV en région PACA, soit 10,1% de la population du territoire. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 37,7% de cette population, chiffre inférieur à celui observé au niveau national dans les QPV (39%).

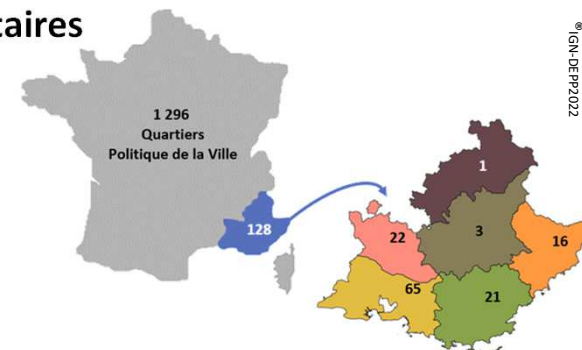
En 2019, la pauvreté s'accroît dans les QPV régionaux puisque 46,2% des habitants vivent avec moins de 1 062 euros mensuel, chiffre en hausse de 0,3 point.

Ils sont plus marqués par la pauvreté que les QPV nationaux métropolitaine (43,3%). Un autre indicateur pointe les difficultés économiques des habitants des QPV de Provence Alpes Côtes d'Azur. En 2019, leur niveau médian de revenu n'était que de 13 764 euros (1 147 euros mensuel) alors que sur le territoire régional, il atteint 22 090 euros, soit un écart de près de 700 euros mensuel. Au niveau départemental, le département du Vaucluse a les QPV les plus en difficulté avec plus d'un habitant sur deux de QPV sous le seuil de pauvreté et un niveau de vie médian inférieur aux indicateurs régionaux.

Les jeunes des QPV régionaux sont plus en difficulté face à l'emploi que les jeunes hors QPV. Ainsi, en 2021, plus de 17% des demandeurs d'emploi (cat. A B C) des QPV du Var et des Alpes-de-Haute-Provence ont moins de 26 ans.

La part des jeunes en demande d'emploi (14,3%) reste cependant inférieure dans les QPV de la région à la part nationale où elle représente 14,8% des demandeurs d'emploi.

- **Nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) 2014-2022**



© IGN-DEPP2022

- **Population vivant en QPV en 2018**

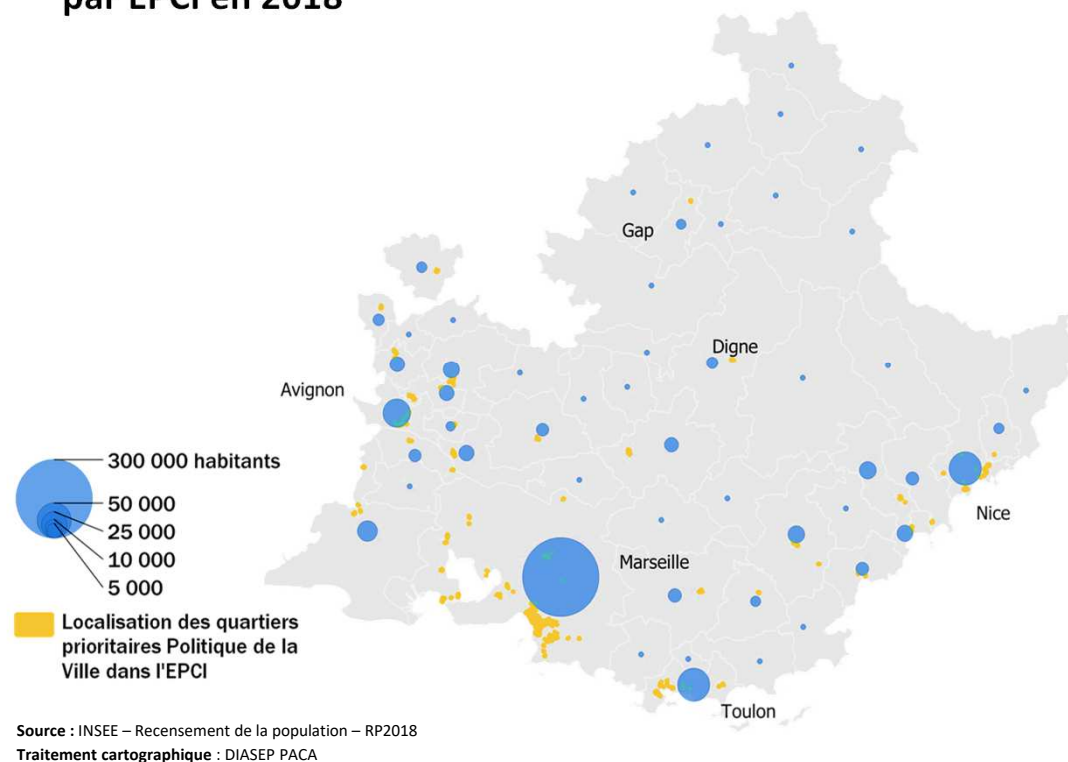
510 302 (rang régional 3/13)

- **Part de la population régionale vivant en QPV en 2018**

10,1% (rang régional 3/13)

Source : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (2014-2022)
 Traitement cartographique : DIASEP PACA

- **Nombre d'habitants dans les quartiers prioritaires de la ville par EPCI en 2018**



© IGN-DEPP2022

TERRITOIRE	Part des communes avec QPV En %	POPULATION			PAUVRETÉ		Service National Universel	LICENCES SPORTIVES	
		Population légale en quartier prioritaire de la ville (RP 2018)	Part de la population territoire résidant dans un QPV (RP 2018) En %	Part des moins de 25 ans dans la population des QPV (Est. 2019) En %	Taux de pauvreté dans les QPV pour un seuil à 60% en 2019	Médiane revenu disponible par UC QPV en 2019	Part des volontaires habitant un QPV en 2022 en %	Licences en QPV Saison 2020-2021	Taux de licences en QPV saison 2020-2021 (en %) (1)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	1,5	7 069	4,3	31,4	45,4	13 787	1,4	987	2,6
HAUTES-ALPES	0,6	1 316	0,9	39,5	37,4	15 550	1,1	289	0,7
ALPES-MARITIMES	9,8	63 802	5,9	37,9	40,2	14 758	3,9	7 977	3,4
BOUCHES-DU-RHÔNE	54,2	314 254	15,4	38,1	45,9	13 746	13,8	40 779	8,7
VAR	13,7	59 797	5,6	34,2	47,1	13 602	2,1	6 140	2,7
VAUCLUSE	14,6	64 064	11,4	38,7	51,0	13 161	10,9	8 024	6,5
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	13,3	510 302	10,1	37,5	46,2	13 764	7,7%	64 196	5,6
FRANCE MÉTROPOLITAINE	3,7	4 829 250	7,2	39,2	43,3	14 192	5,7%	581 194	3,8

(1) Rapport du nombre de licences en QPV sur le nombre de licences délivrées sur le territoire (exemple : nombre licences en QPV dans le Var / nombre de licences délivrées dans le Var)

Sources : INSEE RP2018-QPV, Filosofi2021 - INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs 2020 géolocalisé / SNU

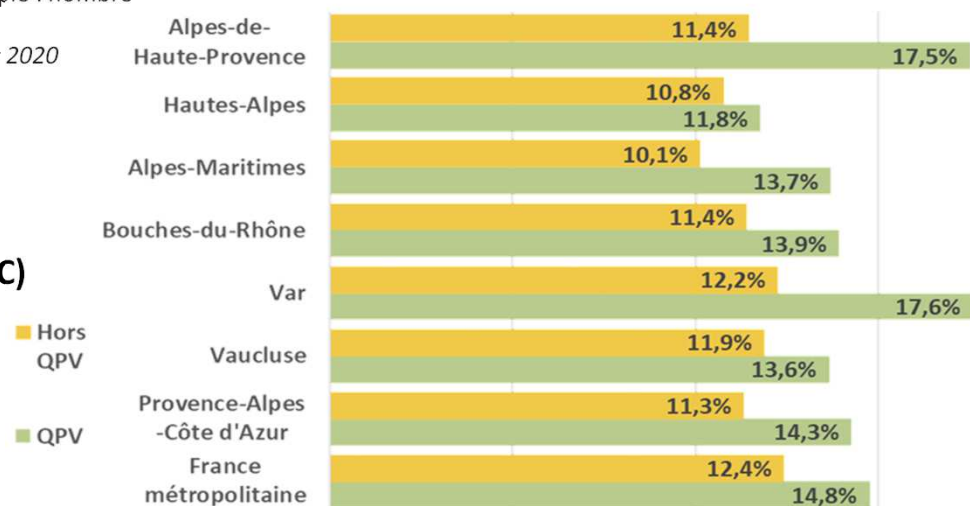
Part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) au 31 12 2021

QPV : part des moins de 26 ans

Hors QPV : part des moins de 25 ans

Source : INSEE – Pôle Emploi-Dares, STMT

Traitement graphique : DIASEP PACA





Note de lecture

En 2018, 13,3% des communes de la région Provence Alpes Côtes d'Azur ont au moins un Quartier Politique de la Ville (QPV). 510 302 personnes résident dans les QPV de la région. Ils représentent 10,1% des habitants de la région PACA. 37,5% des habitants de QPV ont moins de 26 ans. En 2019, le taux de pauvreté au seuil de 60% est de 46,2% au sein de la population des QPV, avec un niveau de vie médian de 13 764 euros. 7,7% des volontaires engagés dans le processus de Service National Universel en 2022 résident dans un QPV de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. 64 196 licences sportives sont détenues par des habitants de QPV, soit 5,6% des licences de la région PACA, pour la saison sportive 2020 2021.



Définition

Source : Insee – Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

• **Niveau de vie :** Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) au sein du foyer. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le niveau de vie médian est un montant de revenu disponible par individu de référence. La moitié de la population dispose d'un montant de revenu disponible inférieur à ce niveau de référence et l'autre moitié supérieur.

• **Pauvreté et seuil de pauvreté :** Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

• **Demandeurs d'emploi catégorie A, B, C :** Les demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi selon 5 catégories : A, B, C, D et E. Les indicateurs observés dans ce document se réfèrent aux catégories A,B et C regroupant les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

- catégorie A : demandeurs sans emploi.

- catégorie B : demandeurs ayant exercé une activité réduite courte (≤ 78 heures au cours du mois),

- catégorie C : demandeurs ayant exercé une activité réduite longue (> 78 heures au cours du mois),

• **Le Service National Universel (SNU) :** Il s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant (service civique, réserve civile, etc.)



POUR ALLER PLUS LOIN

« Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville » - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) - Janvier 2022

« Les Français dans leur quartier - Baromètre – vague 2022 » - Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) – Septembre 2022

« Fiches thématiques - Rapport 2021 » - Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) – Juillet 2022

« Le(s) « nous » des jeunes des quartiers populaires » - Christine Bellavoine , Fanny Salane - INJEP - Agora débats / jeunesses numéro 93 - Mars 2023

2. Territoire et Ruralité

Zone de revitalisation rurale

En 2022, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 484 communes classées zone de revitalisation rurale (ZRR).

Depuis 2014, ce zonage offre des mesures fiscales et sociales spécifiques pour favoriser le développement des entreprises des territoires ruraux. Depuis 2017, les critères de classement sont considérés à l'échelle intercommunale. Pour être répertorié ZRR, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de la commune devra avoir à la fois une densité de population inférieure ou égale à 63 hab./km² et un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à 19 111 euros. Cependant, les communes précédemment classées en ZRR et non éligibles en vertu des nouveaux critères de classement continuent de bénéficier des effets du classement en ZRR.

Au niveau régional, en 2019, la population résidant en ZRR reste stable avec 407 533 personnes, soit 8% de la population. 67% des communes ZRR sont localisées dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes. Plus de la moitié de la population de ces départements habite en ZRR.

La part des jeunes dans ces communes est inférieure de près de 4 points à celle observée sur l'ensemble de la région avec 29 % de moins de 30 ans en communes ZRR contre 32,9% au niveau régional.

Sur la base des informations disponibles concernant les données de revenu (Cf. *Remarques* page suivante), les communes ZRR des Alpes-Maritimes et du Var comptent des populations fragiles avec un niveau de vie médian inférieur de plus de 1 300 euros au niveau de vie médian régional.

La cohorte 2022 des 2 549 volontaires ayant réalisé leur Service National Universel compte 11,9% jeunes originaires d'une commune classée ZRR, chiffre en progression de 1,7 point.

En 2020, la pratique sportive observée à travers le nombre de licences sportives souscrites est en net recul en ZRR par rapport à 2019 avec une baisse de 4,4 points alors que le nombre de licences des ZRR au niveau national est en hausse de 1,7 points .

- **Nombre de zones de revitalisation rurales (ZRR) en 2022**

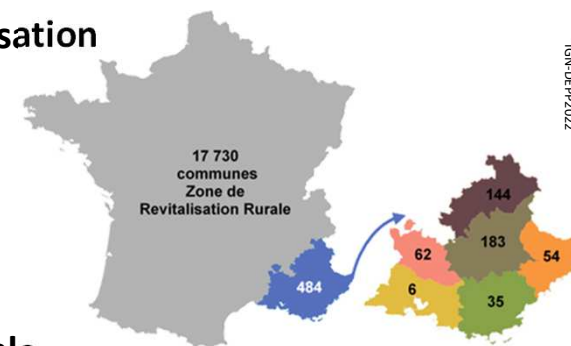
(liste à échéance décembre 2023)

- **Population vivant en ZRR en 2019**

407 533 (rang régional 10/13)

- **Part de la population régionale vivant en ZRR en 2019**

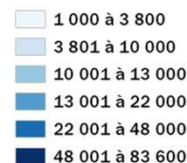
8,0% (rang régional 11/13)



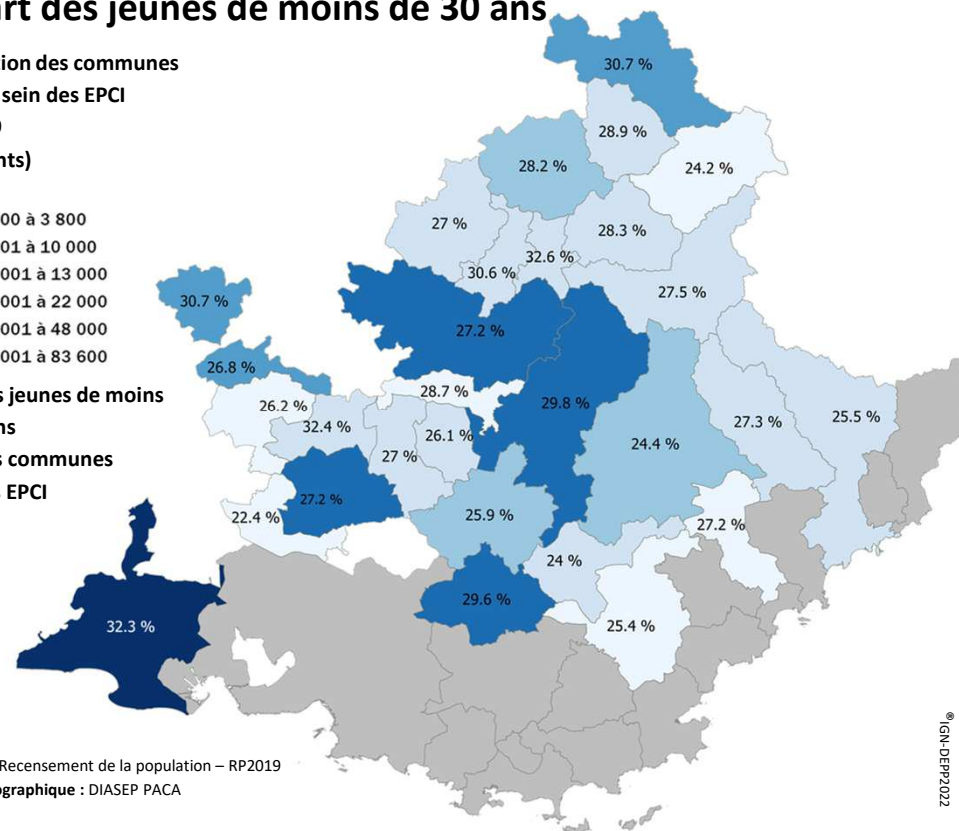
Source : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (2014-2022)
Traitement cartographique : DIASEP PACA

- **Nombre d'habitants dans les ZRR par EPCI en 2019 et part des jeunes de moins de 30 ans**

Population des communes ZRR au sein des EPCI en 2019 (habitants)



Part des jeunes de moins de 30 ans dans les communes ZRR des EPCI xx%



Source : INSEE – Recensement de la population – RP2019
Traitement cartographique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	POPULATION 2019				PAUVRETÉ	SERVICE NATIONAL UNIVERSEL	LICENCES SPORTIVES		
	Population légale en ZRR (commune)	Part population du territoire résidant dans une ZRR en %	Part des moins de 15 ans dans la population des ZRR en %	Part des moins de 30 ans dans la population des ZRR en %			Niveau de vie médian moyen des résidents dans une ZRR en 2019 (1)	Part des volontaires du territoire habitant en ZRR 2022 (en %)	Nombre Licences sportives en ZRR Saison 2020 2021
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	114 788	69,9	15,0	28,1	20 583	66,2	25 698	15,5	66,5
HAUTES-ALPES	83 192	58,9	16,4	28,7	21 157	95,8	23 168	11,7	53,4
ALPES-MARITIMES	20 074	1,8	14,4	26,7	20 411	4,1	3 053	25,9	1,3
BOUCHES-DU-RHÔNE	83 546	4,1	17,0	32,3	20 758	7,1	17 967	17,0	3,8
VAR	32 453	3,0	16,2	27,9	20 521	4,3	5 233	9,7	2,3
VAUCLUSE	73 480	13,1	15,4	28,2	21 341	15,3	13 696	12,5	111,1
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	407 533	8,0	15,8	29,0	20 853	11,9	88 815	14,3	7,8
FRANCE MÉTROPOLITAINE	9 580 530	14,7	16,2	29,5	21 079	/	2 149 050	18,3	14,2

(1) Données disponibles pour 79% des communes ZRR

(2) Rapport du nombre de licences en ZRR sur le nombre de licences délivrées sur le territoire (exemple : nombre licences en ZRR dans le Var / nombre de licences délivrées dans le Var)

Sources : COG 2022 / INSEE RP2019 et estimation 2020, Filosofi2019 / INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs 2020 (géocodées) / SNU cohorte 2022 (Décembre 2022)

Remarques :

- Les résultats présentés concernent les communes classées ZRR pour la totalité de leur territoire. Les communes partiellement ZRR ne sont pas prises en compte.
- Les informations concernant le taux de pauvreté ne sont pas disponibles pour la plupart des ZRR car l'INSEE ne fournit le taux de pauvreté que pour les zones de plus de 1 000 ménages, ou de plus de 2000 personnes dans lesquelles il y a au moins 200 personnes et 11 ménages pauvres et au moins 200 personnes et 11 ménages au-dessus du seuil de pauvreté. L'information n'est ainsi disponible que pour moins de 7% des communes ZRR de la région Provence Alpes Côtes d'Azur. De même, le nombre de demandeurs d'emploi n'est communiqué que pour les communes de plus de 5 000 habitants. Ces indicateurs n'ont donc pas été exploités.
- Le revenu médian observé peut être supérieur au critère d'appartenance à une ZRR dans la mesure où le classement ZRR est celui de 2014 et la période d'observation des revenus est 2019.



Note de lecture

En 2019, 407 533 personnes résident dans une commune classée en zone de revitalisation rurale (ZRR) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 8% de la population de la région. 15,8% de la population des communes ZRR a moins de 15 ans et 29,0% a moins de 30 ans. La moitié des résidents des ZRR disposent d'un revenu disponible de 20 853 euros.

En 2022, 11,9% des volontaires au Service National Universel, résidant en Provence Alpes Côtes d'Azur sont issus d'une commune classée ZRR.

88 815 licences sportives ont été souscrites par des habitants de ZRR dont 14,3% dans le cadre d'une association sportive intervenant en milieu scolaire durant la saison 2020 2021. Ces licences représentent 7,8% des licences sportives régionales.




Définition

Source : Insee – Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

• **Niveau de vie :** Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) au sein du foyer. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le niveau de vie médian est un montant de revenu disponible par individu de référence. La moitié de la population dispose d'un montant de revenu disponible inférieur à ce niveau de référence et l'autre moitié supérieur.

• **Le Service National Universel (SNU) :** Il s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant (service civique, réserve civile, etc.)



POUR ALLER PLUS LOIN

« Accès à l'emploi : l'écart entre les femmes et les hommes demeure important dans les espaces urbain et ruraux » - Sonia Oujia Carole Zampini (Insee) - Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur numéro 114 - Mars 2023

3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

Démographie de la jeunesse

En 2022, près d'un habitant sur trois de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est âgé de moins de 30 ans (32,3 %, soit 1 659 765 jeunes). Par rapport à 2021, la proportion de jeunes reste stable mais la structure par tranche d'âge évolue. La part des moins de 15 ans apparait en recul de 0,2 point alors que la part des 15-29 ans est en progression de 0,3 point.

Comme en 2021, la part des jeunes dans la population régionale reste inférieure à la situation nationale avec un écart de 2,5 points entre le taux de moins de 30 ans régional (32,3%) et le taux national (34,7%).

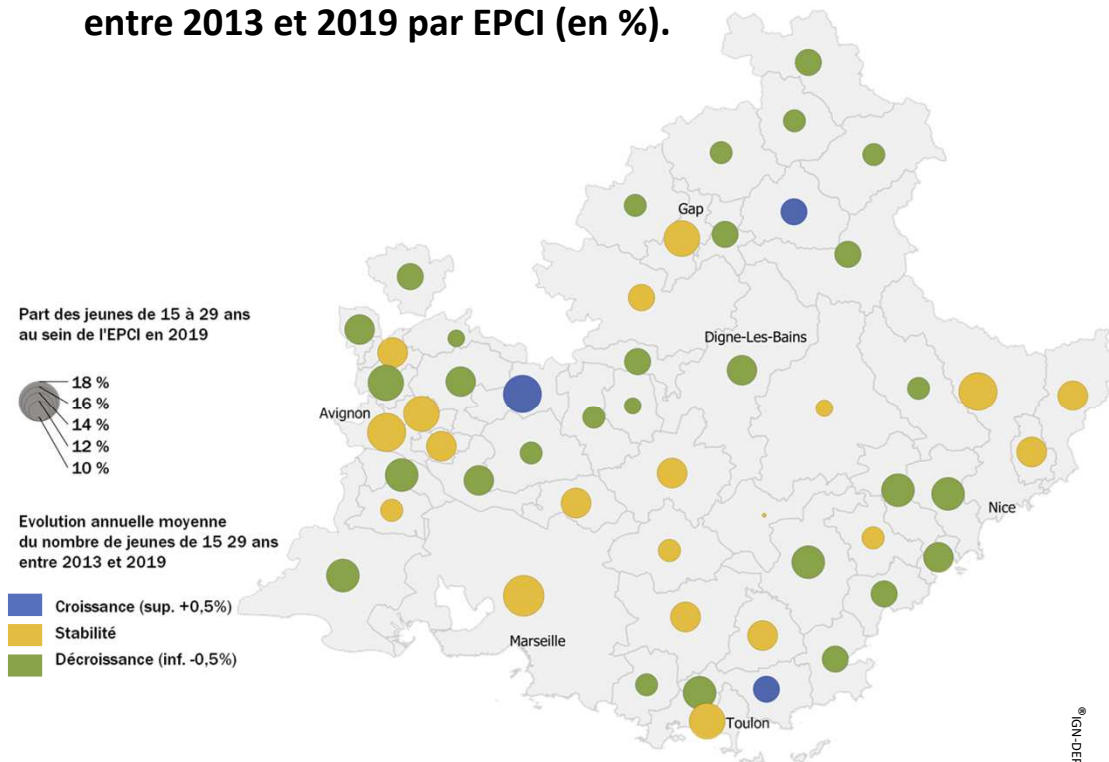
L'indice de vieillissement supérieur à 100, en progression de 2 points, confirme la propension au vieillissement de la région avec une part plus importante des séniors de plus de 65 ans par rapport à celle des jeunes de moins de 20 ans. Ce phénomène est corrélé avec la diminution du taux de natalité sur la région entre 2021 et 2022.

Alors qu'entre 2013 et 2019, la France métropolitaine a une évolution moyenne annuelle de la population des moins de 15 ans négative (-0,15%), la part des plus jeunes en région PACA reste stable (+0,03%). A contrario, sur la tranche des 15-29 ans, la région connaîtrait une diminution plus marquée de l'effectif des 15-29 ans (-0,40%) qu'au niveau national (-0,09%) .

Ce vieillissement de la population s'accroît dans tous les départements sauf dans les Alpes-de-Haute-Provence. Il est plus marqué dans les Hautes-Alpes dont l'indice de vieillissement passe de 123 à 130 et dont les évolutions annuelles moyennes des moins de 15 ans et des 15-29 ans entre 2013 et 2019 sont négatives (resp. -0,97% et -0,71%) et les plus importantes de la région.

Cette situation ne tend pas vers une amélioration dans la mesure où ce territoire se caractérise par un taux de natalité très faible à 8,8% contre un taux de plus de 10% aux niveaux régional et national.

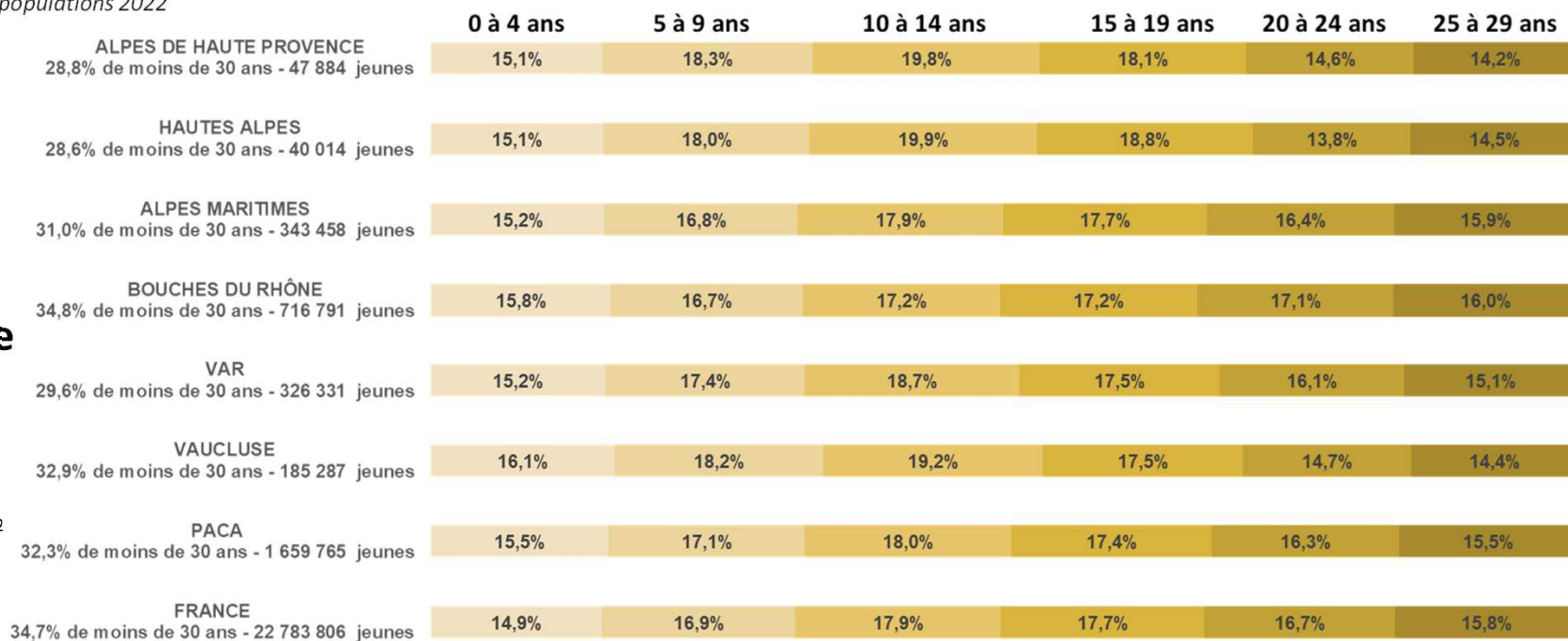
- **Nombre de jeunes de moins de 30 ans en 2022**
1 659 765 (rang régional 7/13)
- **Part des moins de 30 ans dans la population régionale en 2022**
32,3 % (rang régional 11/13)
- **Evolution moyenne annuelle population des jeunes entre 2013 et 2019**
Moins de 15 ans +0,03 % par an 15/29 ans -0,40 % par an
- **Part des jeunes de 15 29 ans et Evolution annuelle moyenne du nombre de 15 29 ans entre 2013 et 2019 par EPCI (en %).**



Source : INSEE – Recensement de la population – RP2019
Traitement cartographique DIASEP

TERRITOIRE	Effectif des moins de 15 ans en 2022	Effectif des 15-29 ans en 2022	Part des moins de 15 ans dans la population totale en 2022 (en %)	Part des 15-29 ans dans la population totale en 2022 (en %)	Evolution annuelle moyenne des moins de 15 ans entre 2013 et 2019	Evolution annuelle moyenne des 15/29 ans entre 2013 et 2019	Taux de natalité en 2022 (en %)	Indice de vieillissement en 2022
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	25 429	22 455	15,3	13,5	-0,81	-0,57	8	134
HAUTES-ALPES	21 167	18 847	15,1	13,5	-0,97	-0,71	8,8	130
ALPES-MARITIMES	171 663	171 795	15,5	15,5	0,16	-0,68	10,1	120
BOUCHES-DU-RHÔNE	356 332	360 459	17,3	17,5	0,07	-0,27	11,8	92
VAR	167 521	158 810	15,2	14,4	0,08	-0,17	9,6	134
VAUCLUSE	98 906	86 381	17,6	15,3	0,02	-0,71	10,6	100
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	841 018	818 747	16,4	15,9	0,03	-0,40	10,6	109
FRANCE METROPOLITAINE	11 340 307	11 443 499	17,3	17,4	-0,15	-0,09	10,4	90

Sources : Insee / RP 2019, estimation des populations 2022



Structure par âge des populations de moins de 30 ans en 2022

Source : INSEE – Estimation de population 2022
Traitement graphique : DIASEP PACA



Note de lecture

En 2022, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 841 018 individus sont âgés de moins de 15 ans, soit 16,4% de la population régionale. La population des 15 à 29 ans est estimée à 818 747 jeunes, soit 15,9% des habitants de PACA. Entre 2013 et 2019, les effectifs des moins de 15 ans ont connu une évolution annuelle moyenne de +0,03% et de -0,40% pour la population des 15 à 29 ans.

Le taux de natalité régional est de 10,6%. L'indice de vieillissement régional est de 109, c'est-à-dire qu'on compte 109 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans.



Définition

Source : Insee

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Indice de vieillissement : rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire, plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Variation annuelle de population moyenne : La méthode du recensement annuel repose sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Cependant, du fait de la situation sanitaire liée à la Covid-19, la collecte de l'enquête annuelle de recensement de 2021 a été reportée à 2022. De manière à continuer à publier les populations légales et les résultats statistiques, les méthodes de calcul de l'INSEE ont été adaptées, ce qui a pour conséquence d'allonger temporairement d'une année la période de comparaison recommandée. Les résultats des millésimes 2019 à 2023 ne doivent être comparés qu'avec des résultats de millésimes antérieurs distants de 6 ans au moins, ainsi, les résultats 2019 sont comparés aux résultats 2013.



POUR ALLER PLUS LOIN

« 14e baromètre : La perception des discriminations dans l'emploi - Edition consacrée à la jeunesse » - Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail (OIT) - Décembre 2022

« Regain d'optimisme des jeunes en 2022 après deux ans de pandémie » - Sandra Hoibian, Jörg Müller (CRÉDOC) – INJEP - INJEP Analyses & synthèses numéro 60 – Septembre 2022

3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

Formation et réussite éducative

Le conflit en Ukraine a conduit de nombreuses familles à s'exiler en France, dont une part importante sur la côte azurée. L'académie de Nice a ainsi connu une arrivée massive d'élèves ukrainiens dans ces établissements scolaires.

A la rentrée 2022, la région compte 484 156 enfants scolarisés dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires) dans les secteurs public et privé sous contrat. Cet effectif est stable par rapport à la rentrée 2021 alors qu'au niveau national, les effectifs ont diminué de 1%. Comme au niveau national, l'effectif d'élèves dans les collèges régionaux connaît une hausse de l'ordre de 1% avec 254 361 élèves scolarisés. Comme en 2021, les lycéens en formations générales et technologiques voient leurs effectifs augmenter (+0,9%) alors qu'au niveau national, les effectifs restent stables. A l'inverse, un ralentissement de la perte en effectif des lycées professionnels est observé au niveau national (-0,8% contre -4% en 2021) mais dans une moindre mesure dans la région (-0,6% contre -1,4% en 2021).

Globalement, les effectifs dans le premier et le second degré (hors voie professionnelle) en région PACA sont en augmentation de +0,5%, avec dans l'académie de Nice (Alpes-Maritimes et Var) avec un pourcentage grimant à +0,7%. Ce phénomène est inverse à la situation nationale dont la tendance est à la baisse avec -2,5% d'élèves en moins.

189 724 jeunes poursuivent des études supérieures, effectif en hausse de 6,9% par rapport aux effectifs observés en 2020 (+5,7% au niveau national).

À la rentrée 2021, l'essor important des filières d'apprentissage se poursuit. La part des jeunes poursuivant ce type de cursus continue à augmenter avec 11,7% des 16-25 ans de la région en apprentissage, soit 64 273 apprentis.

Cette croissance des effectifs est d'ailleurs plus marquée dans notre région qu'au niveau national : +45,5% en région PACA contre +32,5% en France par rapport à la rentrée 2020.

La part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés (NEET - Neither in Employment nor in Education or Training) est un indicateur significatif de l'insertion sur le marché du travail des jeunes.

Dans notre région, 16,3% des jeunes de 15 à 24 ans ont été comme non insérés en 2019, part supérieure de 1,6 point au national. Ce sont même 2 jeunes sur 10 qui sont concernés dans certaines zones d'emploi régionales comme dans le Var et le Vaucluse.

A la rentrée 2022

- **Nombre d'élèves dans le premier degré**
484 156 écoliers (rang régional 7/13)
- **Nombre de collégiens et lycéens**
421 279 jeunes (rang régional 7/13)
- **Nombre de jeunes en apprentissage (rentrée 2021)**
64 273 apprentis (rang régional 6/13)
- **Nombre d'étudiants dans le supérieur (rentrée 2021)**
189 724 jeunes (rang régional 7/13)
- **Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET) en 2019 par zone d'emploi**

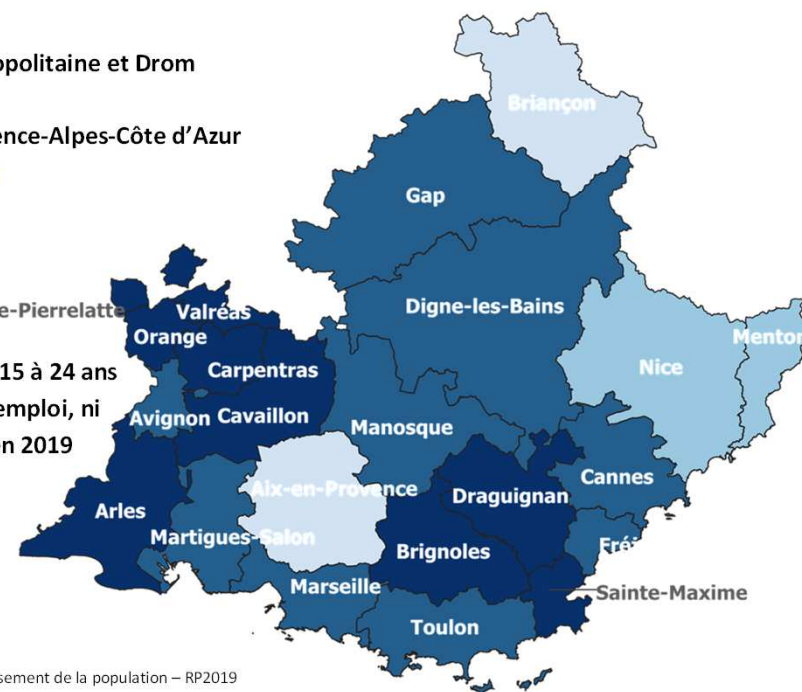
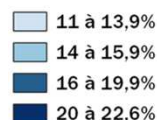
France métropolitaine et Drom

16,3%

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

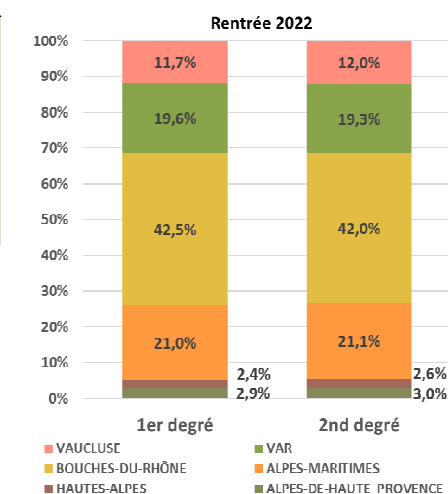
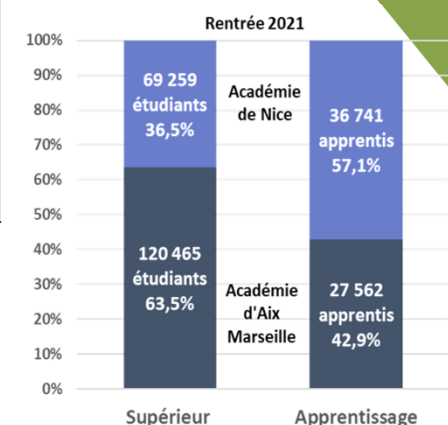
17,9% (3/13)

Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET) en 2019



Source : INSEE – Recensement de la population – RP2019
Traitement cartographique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	Premier degré Secteurs Public, Privé sous contrat (2022-2023)	Second degré Secteurs Public et Privé sous contrat (2022-2023) Formations en			Enseignement Supérieur (2021-2022)	Apprentissage (2021-2022)
	Effectif Evolution annuelle (%)	COLLEGE Effectif Evolution annuelle (%)	VOIE PROFES- SION- NELLE Effectif Evolution annuelle (%)	VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE Effectif Evolution annuelle (%)	Effectif Evolution annuelle (%)	Effectif Evolution annuelle (%)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	13 934 (+0,3%)	7 678 (+3,3%)	1 240 (+0,2%)	3 651 (-1,1%)	Filière Universitaire 75 403 (-1,0%) Formations CPGE STS 21 713 (+47,1%) Formations en écoles 23 349 (+4,0%)	36 741 (+32,0%)
BOUCHES-DU-RHÔNE	205 823 (-0,4%)	105 366 (+ 1,8%)	19 894 (+0,1%)	51 569 (+ 1,1%)		
HAUTES-ALPES	11 604 (-0,8%)	6 543 (+0,9%)	1 220 (- 6,4%)	3 000 (- 0,2%)		
VAUCLUSE	56 545 (-0,6%)	30 724 (+ 2,6%)	5 717 (+0,4%)	14 234 (- 0,6%)		
ALPES-MARITIMES	101 511 (+0,8%)	53 225 (+ 0,4%)	8 720 (- 2,0%)	27 071 (+ 1,3%)	Filière Universitaire 41 238 (+0,4%) Formations CPGE STS 13 346 (+46,2%) Formations en écoles 14 675 (+5,7%)	27 532 (+65,4%)
VAR	94 739 (+ 0,3%)	50 825 (+ 0,7%)	8 191 (- 0,8%)	22 411 (+1,1%)		
PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	484 156 (+0,0%)	254 361 (+1,4%)	44 982 (- 0,6%)	121 936 (+0,9%)	Filière Universitaire 116 641 (-0,5%) Formations CPGE STS 35 059 (+46,8%) Formations en écoles 38 024 (+4,6%)	64 273 (+44,5%)
FRANCE METROPOLITAINE et DROM	6 417 077 (-1,0%)	3 411 446 (+1,1%)	621 279 (- 0,8%)	1 620 548 (0,0%)	Filière Universitaire 1 622 512 (-1,7%) Formations CPGE STS 476 262 (+35,2%) Formations en écoles 846 006(+8,1%)	834 063 (+32,5%)



Sources : Repères et références statistiques 2021-2022 (DEPP), La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur en chiffres 2022-2023 (Education Nationale), L'Académie de Nice en chiffres 2022-2023 (Education Nationale), L'Académie d'Aix-Marseille en chiffres 2022-2023 (Education Nationale). SISE, SIFA 2021



Note de lecture

À la rentrée 2022, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 484 156 élèves dans le premier degré, effectif stable (0,0%) par rapport à la rentrée 2021. 254 361 jeunes sont scolarisés au collège, effectif en hausse de 1,4% par rapport à 2021. Les élèves en formation dans la voie professionnelle du second degré sont 44 982 (-0,6% par rapport à la rentrée 2021) et les jeunes poursuivant leur scolarité en voie générale ou technologique représentent un effectif de 121 936 lycéens, effectif en hausse de 0,9% par rapport à la rentrée précédente.

À la rentrée 2021, les étudiants en filière universitaire sont 116 641 (-0,5% par rapport à la rentrée 2020), 35 059 jeunes suivent une formation en CPGE / STS, effectif en hausse de 46,8% par rapport à 2020. 38 024 étudiants poursuivent leurs études dans une école du supérieur (+4,6% par rapport à la rentrée précédente).

64 273 apprentis sont recensés à la rentrée 2021, effectif en hausse de 44,5% par rapport à la rentrée 2020.



Définition

Source : Insee

Enseignement du premier degré : Il regroupe les enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Enseignement du second degré : Il est dispensé dans les collèges puis dans les lycées généraux technologiques ou professionnels.

Enseignement supérieur : Il regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Il s'agit notamment : des universités et de leurs instituts, des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), des sections de techniciens supérieurs (STS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité, des écoles paramédicales et sociales, des écoles d'enseignement artistique et culturel, des écoles et centres de formation de la fonction publique, des établissements d'enseignement supérieur libre, des écoles de spécialités diverses.

Apprentis : Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans (sauf dérogation) qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

NEET (Neither in Employment nor in Education or Training) : Personne qui n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation formelle ou non formelle. D'une manière générale, en France, les formations sont considérées comme non formelles si elles ne conduisent pas à un diplôme ou à un titre reconnu, ou ne peuvent pas être classées à un niveau de formation donné.



POUR ALLER PLUS LOIN

«La région académique en chiffres 2022 2023 » - «L'académie d'Aix Marseille en chiffres 2022 2023 » - «L'académie de Nice en chiffres 2022 2023 »
Education Nationale- Mars 2023

3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

Accueils Collectifs de Mineurs

Les accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif sont destinés à accueillir pendant les vacances et hors le temps scolaire les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans pour leur permettre de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente. Il existe trois types d'accueil pour les mineurs :

- les accueils avec hébergement (anciens centres de vacances)
- les accueils sans hébergement (anciens centre de loisirs)
- les accueils de scoutisme avec ou sans hébergement.

Durant l'année scolaire 2021-2022, plus de la moitié des communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur disposent d'au moins un accueil collectif de mineurs sans hébergement, contre une sur trois au niveau national. 95,4% des places ouvertes sont à destination des moins de 14 ans et 0,9% sont adaptées aux mineurs déclarés en situation de handicap.

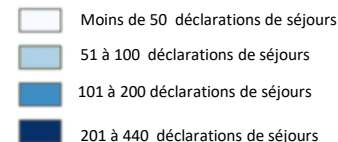
Au niveau départemental, les communes des Bouches-du-Rhône et du Var ont fortement développé des structures d'accueil avec respectivement 88,2% et 77,8% de communes avec un accueil. A l'inverse, moins de 1 commune sur 4 des départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes proposent des structures d'accueil.

La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est une région attractive pour l'accueil de mineurs avec hébergement, avec un séjour sur 10 organisé sur le territoire. 63% des séjours se déroulant dans la région sont effectués dans les Hautes-Alpes (41,9%) et le Var (21,1%).

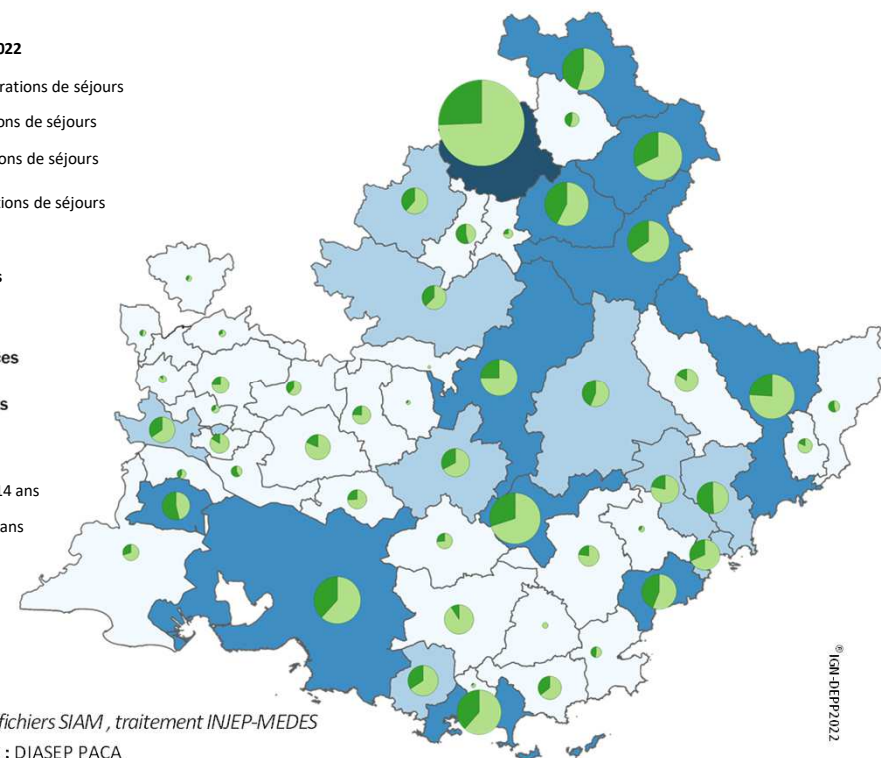
Les départements accueillent principalement des mineurs de moins de 14 ans (plus de 60%) sauf les Bouches-du-Rhône où près de 47% des jeunes accueillis ont entre 14 et 17 ans.

- **486 communes avec un accueil collectif de mineurs sans hébergement**
51,4% des communes régionales (rang régional 4/13)
- **186 543 places ouvertes en accueil collectif de mineurs sans hébergement.**
1 place pour 4,6 enfants (3 à 17 ans).
- **2 389 séjours réalisés en accueil collectif de mineurs avec hébergement en région PACA** (séjours de vacances ou courts séjours)
10,3 % des séjours nationaux (rang régional 4/13)
- **Nombre de séjours avec hébergement déclarés et répartition par âge des mineurs concernés en 2021 2022 par EPCI**

Nombre de déclarations de séjours par EPCI en 2021 2022



Part des places disponibles déclarées pour les séjours,



Sources : MENJS-DJEPVA, fichiers SIAM, traitement INJEP-MEDES
 Traitement cartographique : DIASEP PACA

SIAM-DJEPVA 2022

TERRITOIRE	Année scolaire 2021 2022						
	Accueil collectif de mineurs sans hébergement				Accueil collectif de mineurs avec hébergement		
	Nombre de communes disposant d'un accueil de loisirs ou de jeunes	Part des communes disposant d'un accueil de loisirs ou de jeunes	Nombre de places ouvertes en Péri-scolaire (y.c. mercredi samedi) (1)	Nombre de places ouvertes en période de congé scolaire (2)	Nombre de lieux d'accueil sur le territoire (Etablissement enseignement et centre de vacances)	Nombre de séjours de cinq jours ou plus à destination du territoire	Nombre de mineurs ayant bénéficié de séjours d'une durée de 5 jours et plus
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	49	24,7	4 303	3 738	50	294	9 095
HAUTES-ALPES	38	23,5	1 652	3 169	161	901	32 538
ALPES-MARITIMES	93	57,1	34 656	30 619	6	258	9 549
BOUCHES-DU-RHÔNE	105	88,2	48 817	37 947	56	207	5 945
VAR	119	77,8	29 071	14 362	69	402	16 491
VAUCLUSE	82	54,3	137 433	10 873	49	107	3 015
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	486	51,4	145 169	111 790	454	2 169	76 633
FRANCE METROPOLITAINE	11 629	33,4	2 186 144	1 418 189	/	20 276	713 439

(1) Au moins une période d'activité au cours de la semaine de classe, y compris le mercredi ou le samedi

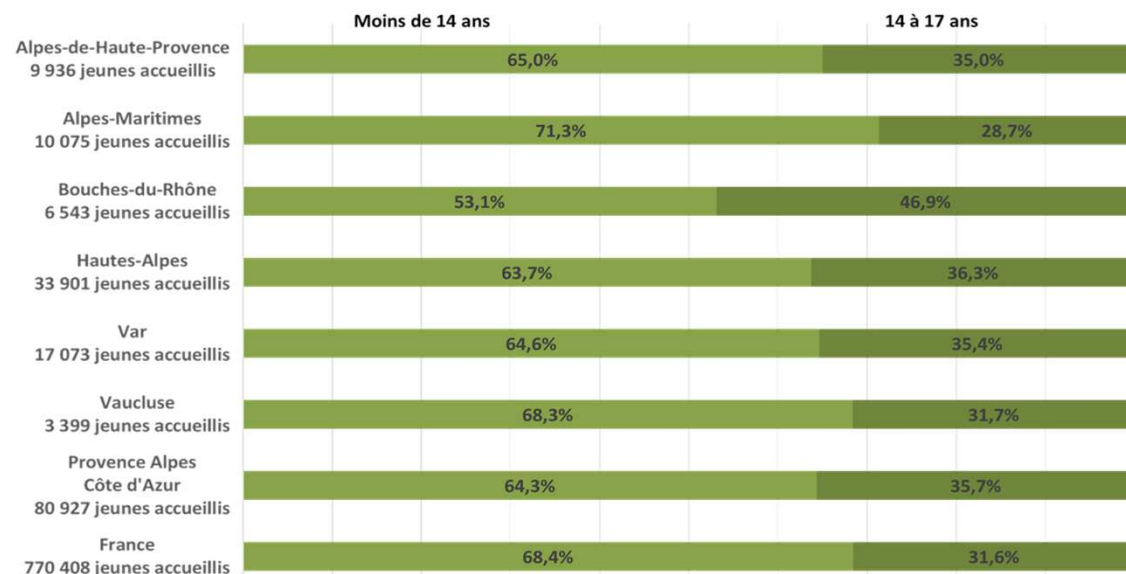
(2) Au moins une période d'activité au cours de l'ensemble des congés scolaires

Sources : MENJS-DJEPVA, fichiers SIAM, traitement INJEP-MEDES

Âge des jeunes ayant séjourné en accueil collectif de mineurs avec hébergement en 2021 2022.

(toutes durées de séjour et hors séjours spécifiques et « activité accessoire »)

Source : : MENJS-DJEPVA, fichiers SIAM, traitement INJEP-MEDES
 Traitement graphique : DIASEP PACA





Note de lecture

Durant l'année scolaire 2021-2022 (période du 1^{er} septembre au 31 août), 486 communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont proposé un accueil de loisirs ou de jeunes au moins une fois sur la période, soit 51,4% des communes de la région. En périscolaire (y compris les accueils du mercredi et du samedi), la capacité d'accueil représentait 145 169 places. En période de vacances scolaires, 111 790 places sont ouvertes.

Durant cette année scolaire, 454 lieux d'accueils avec hébergement du type établissement d'enseignement et centre de vacances ont été répertoriés sur la région. 2 169 séjours de plus de 5 jours ont été organisés permettant à 76 633 jeunes d'être accueillis en Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Définition

Source : Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

• **Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement :** Les accueils de loisirs s'adressent à l'ensemble des mineurs d'âge scolaire tandis que les accueils de jeunes, beaucoup moins nombreux, s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de 14 ans ou plus.

Ils existent plusieurs périodes d'accueil : en périscolaire (accueil sur les jours de classe en dehors des heures d'enseignement), le mercredi, le samedi, le dimanche et sur les périodes de vacances scolaires.

Le nombre de places ouvertes retenu est l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée.

• **Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement :** Ils regroupent tous les types d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement ayant accueilli au moins 7 mineurs, organisés en dehors du cadre scolaire, à l'exception des séjours dans une famille et des accueils de scoutisme du fait d'une réglementation spécifiques.

Plusieurs catégories de séjours sont définies : les séjours de vacances (au moins 5 jours), les séjours courts (non spécifiques de moins de 5 jours), les séjours spécifiques ((séjours sportifs, séjours linguistiques, séjours artistiques et culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, séjours organisés dans le cadre de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, séjours de cohésion organisés dans le cadre du Service National Universel) et Séjours "activité accessoire" aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes (mini-séjours).



POUR ALLER PLUS LOIN

« Fréquentation des accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, colonies de vacances, scoutisme...) en 2021-2022 » - Renaud Foirien (INJEP), INJEP, Fiches Repères n°2023/01 - Janvier 2023

« Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires 2021 », L'e-ssentiel, no 207. » - Caisse des Allocations Familiales - Arnaud Crépin, Cécile Ensellem – 2022

3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

Service Civique

En 2022, 5 246 volontaires ont intégré le dispositif du Service Civique pour réaliser une mission en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis le 1^{er} juillet 2010, date de création du Service Civique, 47 815 missions ont été engagées sur le territoire.

93% des volontaires sont originaires de la région. Moins d'un jeune sur 100 âgés de 16-25 ans originaire de la région a réalisé une mission de service civique.

Comme en 2021, avec une moyenne d'âge de 21 ans, les volontaires effectuent des missions d'une durée moyenne de 8 mois. La part des volontaires mineurs est en hausse de 2 points (9%) par rapport à 2021 (7%).

Un peu plus de 1 jeune volontaire sur 3 est étudiant avant d'entamer sa mission en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La moitié d'entre eux étudie dans le supérieur alors que 14% n'avaient validé aucun diplôme à leur entrée dans le dispositif,

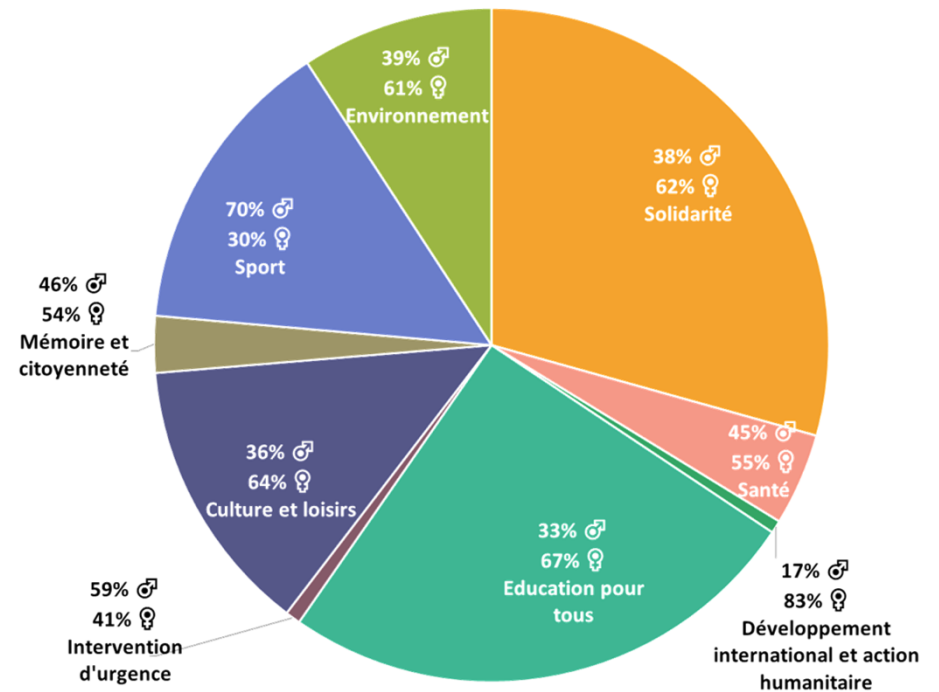
6 volontaires sur 10 sont comme en 2021 des jeunes filles. Sur les dix thématiques proposées, filles comme garçons ont réalisé dans la région des missions majoritairement dans les domaines de la solidarité (30%).

Les missions sur le thème du sport sont privilégiées par les garçons (24% contre 8% par les filles) alors que les jeunes filles favorisent les missions tournées vers l'éducation pour tous (29% contre 20% pour les garçons).

Le Service Civique offre aux services d'accueil la possibilité de proposer des missions en Europe ou à l'international et il est ouvert aux ressortissants de l'Espace Economique Européen. La crise sanitaire de 2020 avait conduit à une chute du nombre de volontaires ayant réalisé une mission à l'étranger en 2021 (69 missions). L'année 2022 voit une légère reprise de l'intérêt pour ce type de mission (104 missions).

Au niveau départemental, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse centralisent toujours la majorité des missions réalisées sur la région (68,8%, en hausse de 2 points). La thématique des missions la plus porteuse est désormais l'éducation, excepté pour les départements des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône qui plébiscitent toujours majoritairement les missions touchant à la solidarité. Les missions en rapport avec le domaine de l'environnement sont très plébiscitées dans les Hautes-Alpes (près de 1 mission sur 4, moins de 1 sur 10 au niveau régional). Les missions à caractère sportif sont proposées de façon plus marquées dans les Alpes-de-Haute-Provence.

- **Nombre de jeunes entrés dans le dispositif depuis sa création (2010)** (missions localisées en PACA – situation au 31 12 2022)
47 815 volontaires dont 93% originaires de la région PACA
- **Nombre de jeunes entrés dans le dispositif en 2022** (missions localisées en PACA)
5 246 volontaires âgés en moyenne de 21 ans
- **Part des volontaires sur la population régionale des 16-25 ans en 2022** (originaires région - missions localisées en PACA)
9 volontaires pour 1 000 jeunes
- **Répartition des missions localisées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2022 par thématique et sexe**



Citoyenneté Européenne : 6 missions en 2022

Source : Agence du Service Civique – Base Elisa 31 décembre 2022
Traitement graphique : DIASEP PACA

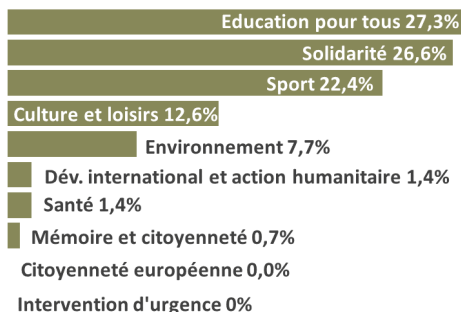
TERRITOIRE*	Nombre d'entrées dans le dispositif** depuis sa création au 31 12 2022	Nombre de volontaires entrés dans le dispositif ** en 2022	Part des 16 25 ans du territoire entrés dans le dispositif en 2022	Part de femmes entrées dans le dispositif en 2022 (en %)	Part des demandeurs d'emploi avant l'entrée dans le dispositif en 2022 (en %)	Part des diplômés de niveaux 1 à 3, peu ou pas diplômés en 2022 (en %)	Part des volontaires ayant rompu leur contrat d'engagement en 2022 (en %)
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	1 149	143	0,8	58,0	35,7	31,5	16,8
HAUTES-ALPES	832	87	0,6	44,8	42,5	16,1	14,9
ALPES-MARITIMES	7 277	853	0,8	56,2	24,0	18,8	20,0
BOUCHES-DU-RHÔNE	21 822	2 565	0,8	59,8	28,2	21,9	16,1
VAR	10 336	1 043	1,1	57,1	36,9	21,7	15,5
VAUCLUSE	6 399	555	1,1	64,3	38,6	21,4	16,9
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	47 815	5 246	0,9	58,8	30,8	21,5	16,7

* Lieu de la mission

** dossiers complets

Sources : Agence du Service Civique - Base Elisa
- Décembre 2022

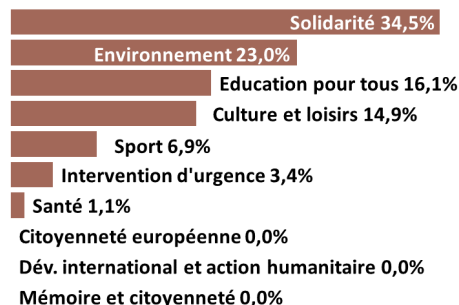
Alpes de Haute Provence



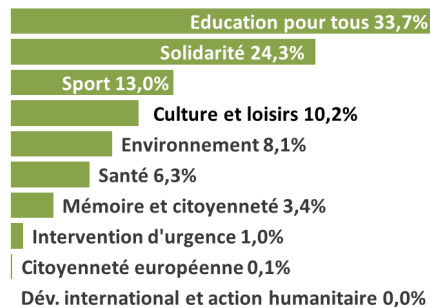
Bouches du Rhône



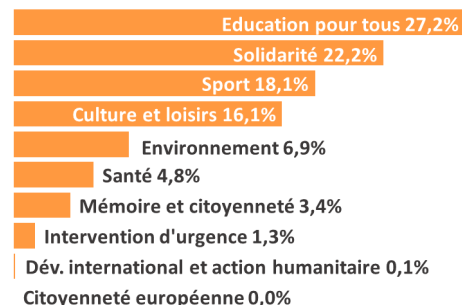
Hauts Alpes



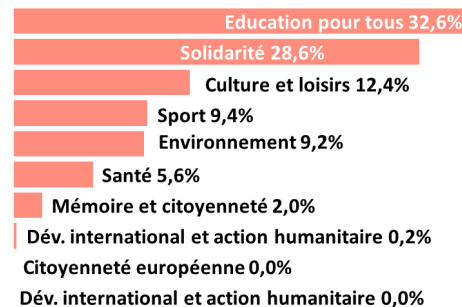
Var



Alpes-Maritimes



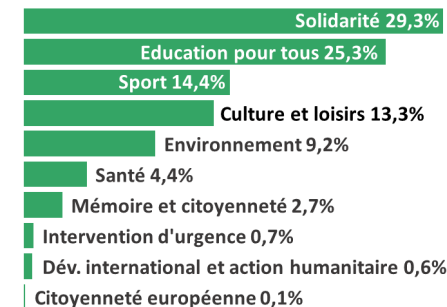
Vaucluse



Thématiques des missions des volontaires par territoire en 2022

Source : Agence du Service Civique - Base Elisa - Mars 2022
Traitement graphique : DIASEP PACA

Provence-Alpes-Côte d'Azur





Note de lecture

Entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2022, 47 815 volontaires ont réalisé une mission de Service Civique en région Provence Alpes Côtes d'Azur. En 2022, 5 246 jeunes ont démarré un Service Civique dans la région, soit 3,7% des 16 25 ans de la région. 58,8% étaient des femmes. 30,8% des volontaires étaient auparavant demandeurs d'emploi 21,5% des volontaires 2022 ont un diplôme de niveau 1 à 3 ou ne sont pas diplômés. 16,7% des volontaires ont rompu leur contrat avant la fin de leur engagement.



Définition

Source : Agence du Service Civique, Insee

Le Service Civique : Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service civique est une politique publique pour la jeunesse qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale. Il a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général, entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Indemnisée 580 euros par mois, la mission de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger entre 6 et 12 mois, sans condition de diplôme, au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou dans les services de l'Etat, dans l'un des 10 domaines reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire, citoyenneté européenne.

Classification française des niveaux de formation (1969) et Cadre national des certifications professionnelles (2019).

Depuis 2019, la classification française des niveaux de formation a été remplacée par le cadre national des certifications professionnelles. Il comporte 8 niveaux.

Le niveau 1 (ancien niveau VI) est associé à la maîtrise des savoirs de base.

Le niveau 2 (ancien niveau VI) correspond à la maîtrise de savoirs de base pouvant contribuer à l'exercice d'une activité professionnelle.

Le niveau 3 (ancien niveau V) correspond aux diplômes du second cycle court : CAP, BEP et équivalents.

Le niveau 4 (ancien niveau IV) correspond aux diplômes du niveau baccalauréat (général, technologique et professionnel) et équivalents.

Le niveau 5 (ancien niveau III) correspond aux diplômes sanctionnant la réussite à deux premières années d'études supérieures (diplôme universitaire technologique-DUT, brevet de technicien supérieur-BTS, diplôme d'études universitaires générales-Deug, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.).

Le niveau 6 (ancien niveau II) correspond aux diplômes de l'enseignement supérieur pouvant être obtenus trois ou quatre ans après le baccalauréat (licence, licence professionnelle, maîtrise, etc.).

Le niveau 7 (ancien niveau I) correspond aux diplômes pouvant être obtenus cinq ans après le baccalauréat (master, diplômes d'ingénieur et de grandes écoles, etc.).

Le niveau 8 (ancien niveau I) correspond aux diplômes pouvant être obtenus huit ans ou plus après le baccalauréat (doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc.).



POUR ALLER PLUS LOIN

« Moral, état d'esprit et engagement citoyen des jeunes en 2022 - Résultats du baromètre DJEPVA sur la jeunesse » - Sandra Hoibian, Jörg Müller, Nicole Gruber, Charlotte Millot (INJEP) – INJEP – Rapports d'étude 2022/14 - Septembre 2022

« Le service civique en chiffres – 2023 (analyse des données 2022) » - Thomas Venet (INJEP) – INJEP – Fiches Repères - Août 2023

3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

Service National Universel

Le Service National Universel (SNU) a été préfiguré dans 13 départements en 2019 (dont le Vaucluse) avant d'être étendu à l'ensemble du territoire en 2020. La session de 2020 a dû cependant être reportée suite à la crise sanitaire de la COVID.

Les jeunes volontaires doivent adhérer au projet d'une société de l'engagement. Ils s'engagent à réaliser, au minimum, les deux premières phases du SNU : un séjour de cohésion de 12 jours et une mission d'intérêt général (MIG) de 84 heures.

A l'issue de ces deux phases, ils ont la possibilité de réaliser une mission d'engagement volontaire de 3 à 12 mois en rejoignant, par exemple, la réserve civique ou en effectuant un service civique. Il s'adresse aux jeunes de nationalité française âgés de 15 à 17 ans au moment du séjour de cohésion pour lequel ils sont éligibles et disponibles.

L'année 2022 est marquée par l'essor du dispositif du SNU avec 2 549 volontaires inscrits, soit plus du triple de volontaires qu'en 2021. Les volontaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 8% des volontaires français, part en hausse de 4,1 points. Au niveau départemental, les jeunes sont principalement originaires des Bouches-du-Rhône (35,5%), du Var (23,8%) et des Alpes-Maritimes (21,2%).

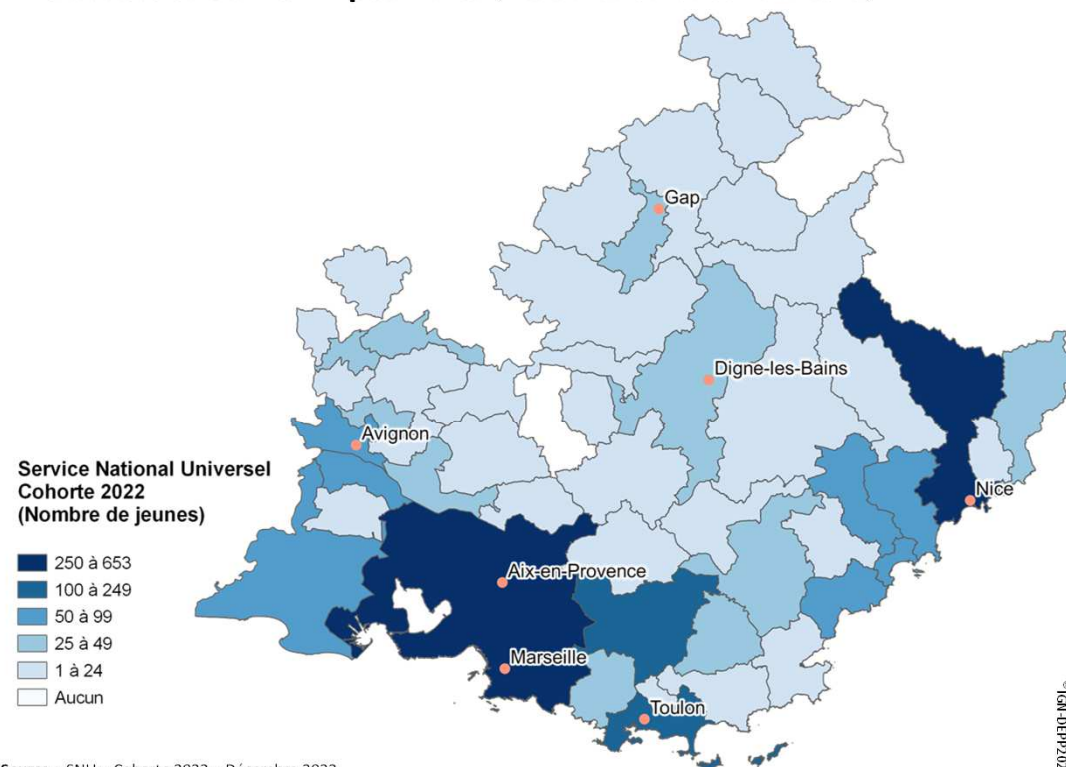
Contrairement à 2021, plus de la moitié des recrues sont en 2022 des femmes, part en progression de 4,4 points. Seul 2,7% des jeunes étaient en situation de handicap, chiffre en baisse de 1,9 point.

Dans tous les départements, les jeunes volontaires non scolarisés représentent en 2022 désormais moins de 2,1% des jeunes, soit 1,1% au niveau régional contre plus de 7% en 2021.

Les objectifs professionnels des jeunes volontaires se diversifient, près de 1 jeune sur 5 envisage une carrière future dans un corps en uniforme en 2022 contre 1 sur 3 en 2021.

Au 31 décembre 2022, les cohortes 2020 et 2021 étaient arrivées au terme de leur période de réalisation des phases obligatoires. Sur les 921 volontaires répertoriés, 6 sur 10 ont terminé leur SNU et seuls 7 inscrits ont souhaité poursuivre par une mission d'engagement (0,8%).

- **Nombre de jeunes entrés dans le dispositif « Service National Universel » depuis sa création en 2019** (situation au 31 décembre 2022)
3 586
- **Nombre de jeunes entrés dans le dispositif « Service National Universel » en 2022**
2 549 volontaires, soit 1,44% des 15 17 ans de la région
- **10 centres d'accueil en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**
2022 : taux d'occupation 80%
- **Jeunes volontaires en Service National Universel en 2022 par EPCI** (lieu de résidence du volontaire)



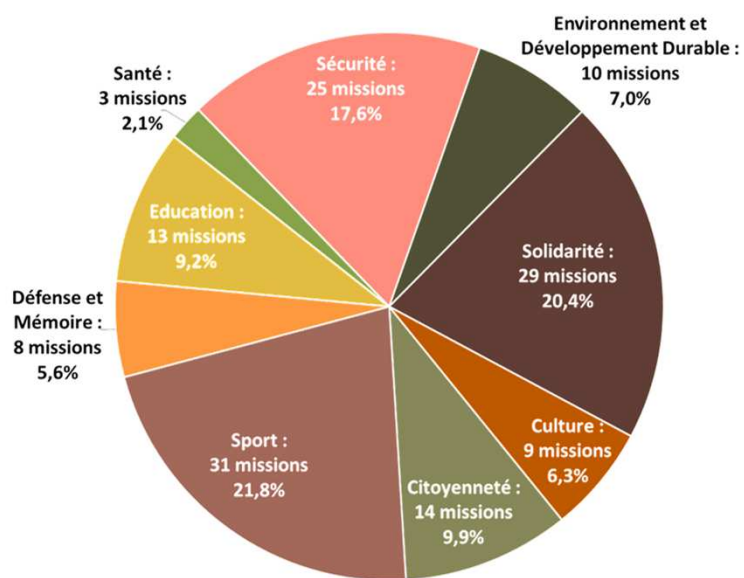
Source : SNU – Cohorte 2022 – Décembre 2022
Traitement cartographique : DIASEP PACA

© IAN 02PP2022

TERRITOIRE	Nombre d'entrées dans le dispositif depuis sa création (situation au 31 12 2022)	COHORTE 2022						
		Nombre de volontaires entrés dans le dispositif	Part des 15 17 ans du territoire entrés dans le dispositif (en %)	Part de femmes entrées dans le dispositif (en %)	Part des non scolarisés (en %) (1)	Part des volontaires en situation de handicap (en %)	Part des volontaires ayant comme projet professionnel d'intégrer un corps en uniforme (en %)	Part des inscrits ayant réalisé le séjour de cohésion (phase1)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	112	74	1,26	40,5	0	6,8	28,4	93,2
HAUTES-ALPES	124	96	1,80	58,3	2,1	3,1	27,1	89,6
ALPES-MARITIMES	693	540	1,50	49,6	1,3	3,9	20,7	85,6
BOUCHES-DU-RHÔNE	1 101	905	1,24	49,4	0,9	1,9	21,8	82,2
VAR	905	607	1,68	53,7	1,3	2,3	22,6	85,7
VAUCLUSE	651	327	1,52	56,3	1,2	3,1	24,8	88,4
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	3 586	2 549	1,44	51,4	1,1	2,7	22,5	85,1

(1) Non scolarisé : inscrit en mission locale, ou inscrit à Pôle Emploi, ou salarié, ou inscrit nulle part.

Sources : SNU-Décembre 2022 / Insee RP 2019
Traitement graphique : DIASEP PACA



Thématique des 144 missions débutées en 2022

Cohortes 2020 à 2021 (période réalisation SNU échue)	Nombre de volontaires cohortes 2020 à 2021	Obligatoire		Facultatif
		Nombre et Part des inscrits ayant réalisé le séjour de cohésion (phase1)	Nombre et Part des inscrits ayant réalisé les 84 heures de mission d'intérêt général (phase 2)	Nombre et Part des inscrits ayant poursuivi avec un contrat d'engagement (phase 3)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	38	33 / 86,8%	24 / 63,2%	2 / 5,3%
HAUTES-ALPES	28	27 / 96,4%	25 / 89,3%	0 / 0,0%
ALPES-MARITIMES	153	136 / 88,9%	86 / 56,2%	0 / 0,0%
BOUCHES-DU-RHÔNE	196	169 / 86,2%	114 / 58,2%	0 / 0,0%
VAR	297	276 / 92,9%	207 / 69,7%	3 / 1,0%
VAUCLUSE	209	195 / 93,3%	109 / 52,2%	2 / 1,0%
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	921	836 / 90,8%	565 / 61,3%	7 / 0,8%



Note de lecture

Au 31 décembre 2022, 3 586 jeunes étaient entrés dans le dispositif « Service National Universel » depuis sa création en 2019.

Dans la cohorte 2022, 2 549 jeunes sont originaires de la région PACA, soit 1,44% des 15-17 ans de la région. 51,4% étaient des jeunes femmes. 1,1% de ces volontaires ne sont pas scolarisés et 2,7% en situation de handicap. 22,5% de ces volontaires ont comme projet professionnel d'intégrer un corps en uniforme. 85,1% des volontaires ont réalisé leur séjour de cohésion (phase 1).

L'étude des cohortes 2020 et 2021 recense 921 volontaires dont 90,8% ont réalisé la phase 1 du séjour de cohésion ; 61,3% ont réalisé les 84 heures de mission d'intérêt général (phase 2) et 0,8% ont poursuivi avec un contrat d'engagement (phase 3).



Définition

Source : Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Cohorte SNU : La cohorte de l'année N du SNU regroupe les jeunes ayant intégré la phase 1 (séjour de cohésion) durant l'année N. Elle doit représenter la diversité des situations et des profils des jeunes à l'échelle du département. Elle assure en particulier une représentation des volontaires selon leur situation (scolarisés, en emploi ou sans activité) et leur lieu de résidence (milieu rural, urbain et quartiers politique de la ville). Elle est composée d'un nombre égal de filles et de garçons et comprend une proportion de volontaires en situation de handicap.

Le séjour de cohésion : D'une durée de 12 jours, il répond à 4 objectifs : accroître la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement, garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge, renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel, valoriser les territoires, leurs dynamiques et leur patrimoine culturel et naturel.

Les activités du séjour de cohésion sont articulées autour de sept thématiques : les activités physiques, sportives et de cohésion, le développement de l'autonomie, la connaissance des services publics et accès aux droits, la citoyenneté et institutions nationales et européennes, la culture et patrimoine, la découverte de l'engagement, la défense, sécurité et résilience nationales, le développement durable et transition écologique.

La mission d'intérêt général (MIG) : D'une durée de 84 heures, elle est à réaliser dans les 12 mois suivant le séjour de cohésion. Elle vise à développer la culture de l'engagement ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes. Les missions doivent concerner un des domaines suivants : la défense et la mémoire, la sécurité, la solidarité, la santé, l'éducation, la culture, le sport, l'environnement et le développement durable, la citoyenneté.

La mission volontaire d'engagement : Facultative, d'une durée de 3 à 12 mois, elle permet au jeune volontaire de 16 à 25 ans de poursuivre son engagement. Elle peut intervenir dans le cadre de différents dispositifs : le service civique, la réserve civique et ses réserves thématiques, le dispositif des jeunes sapeurs-pompiers, les différentes réserves des armées, la réserve de la gendarmerie nationale, la réserve civile de la police nationale, le corps européen de solidarité, les différentes formes de volontariat à l'international (dont le volontariat de solidarité internationale ou le service civique à l'international) et l'engagement associatif en s'investissant bénévolement en faveur de l'intérêt général au sein d'une association.



POUR ALLER PLUS LOIN

« Le Service national universel un an après : enquêtes auprès des participants de 2021 » - Thomas Venet, Samuel James (INJEP), Aude Defasy, Marie Leplaideur, Estelle Bouquignaud (Pluricité) – INJEP – Rapports d'étude 2023/01 - Février 2023

« Quand la mission d'intérêt général préfigure les parcours des jeunes » - Thomas Venet, Samuel James – INJEP Analyses & synthèses - Janvier 2023

« Séjours de cohésion 2022 : des motivations et expériences vécues plurielles » - Thomas Venet, Samuel James – INJEP Analyses & synthèses numéro 61- Octobre 2022

3. Jeunesse, Egalité, Citoyenneté

Vie Associative

L'année 2021-2022 est encore fortement marquée par le contexte de la crise sanitaire de 2020. Entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022, le nombre d'associations en activité est estimé entre 114 000 et 122 000 associations actives dans la région Provence Côte d'Azur. L'amorce d'une reprise de la création d'association visible au niveau national n'est pas observée sur le territoire régional. Malgré une dynamique de création plus marquée, l'évolution du nombre de créations d'associations au niveau régional continue son repli régulier depuis l'année 2015-2016.

L'enquête IFOP réalisée en janvier 2022 pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 Français de 15 ans ou plus, a conduit à maintenir l'estimation du nombre de bénévoles au même niveau qu'en 2020.

La région compterait entre 1 070 000 et 1 130 000 bénévoles, autour de 42% d'entre eux intervenant de façon régulière (au moins un jour par semaine) au sein des associations régionales (près de 46% au niveau national). L'activité de la majorité des associations repose sur ses membres bénévoles et la part des associations employant des salariés reste stable (9 à 10% des associations actives de la région). Un peu plus de la moitié d'entre elles ont moins de 3 salariés. 9,1% des salariés du secteur privé sont ainsi employés dans une association régionale, soit 131 060 personnes.

Selon l'enquête, la répartition régionale des effectifs salariés par secteur d'activités reste proche des moyennes nationales sauf dans le secteur de la santé où les associations de la région emploient 10,3% des effectifs salariés contre 7,5% au niveau national. Les associations régionales intervenant dans plusieurs domaines d'activités recourent également plus à l'emploi salarié (13,7%) avec un écart de plus de 3 points avec la part observée au niveau national (10,2%).

Le dernier Baromètre d'opinion des responsables associatifs offre les résultats de l'enquête réalisée au printemps 2022 auprès de 2 276 responsables d'associations de toutes tailles, tous secteurs d'activités et toutes régions.

Malgré la reprise de la création et de l'activité des associations, le bilan met en évidence les inquiétudes des responsables associatifs face à la baisse du nombre d'adhérents et donc des ressources humaines disponibles.

Ils sont, de plus, toujours demandeurs de moyens financiers mais surtout d'une reconnaissance du rôle citoyen et de l'utilité sociale de leur association.

- **Nombre estimé d'associations déclarées en activité en 2021**
Entre 114 000 et 122 000 associations
(entre 7,6% et 8,7% des associations de France métropolitaine)
- **Nombre estimé de bénévoles en 2021**
Entre 1 070 000 et 1 130 000 bénévoles
(entre 8,5% et 9% des bénévoles de France métropolitaine)
- **Nombre d'associations créées en 2021**
5 480 associations, soit 11 associations créées pour 10 000 habitants
9,7% des associations créées en France métropolitaine

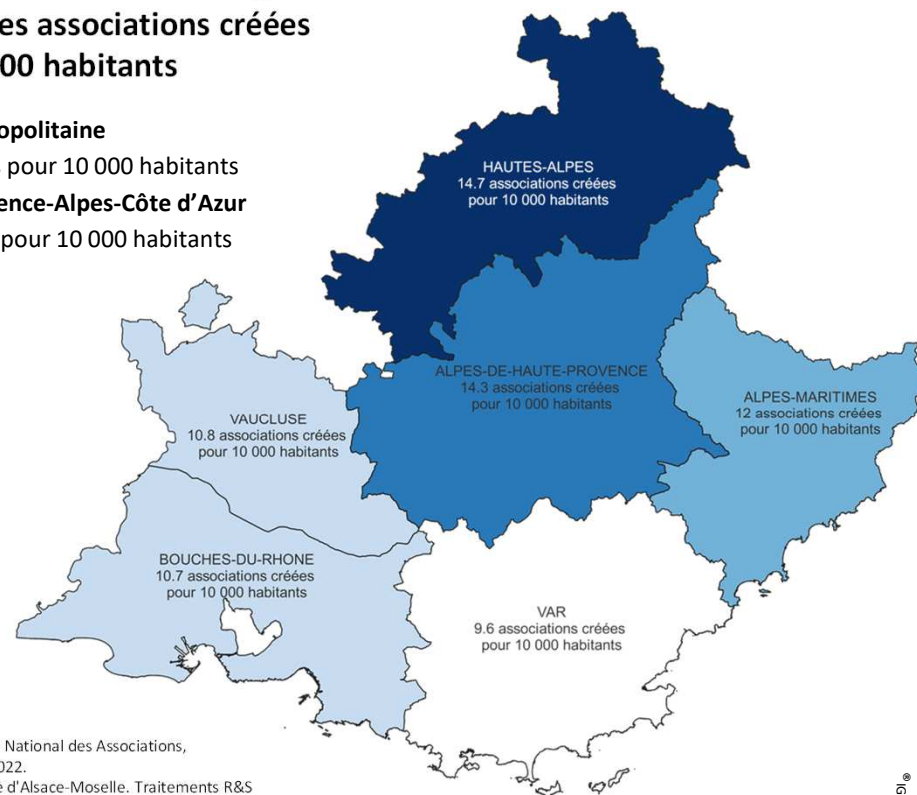
- **Dynamisme de créations régionale :
Densité des associations créées
pour 10 000 habitants**

France métropolitaine

9,7 créations pour 10 000 habitants

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

11 créations pour 10 000 habitants



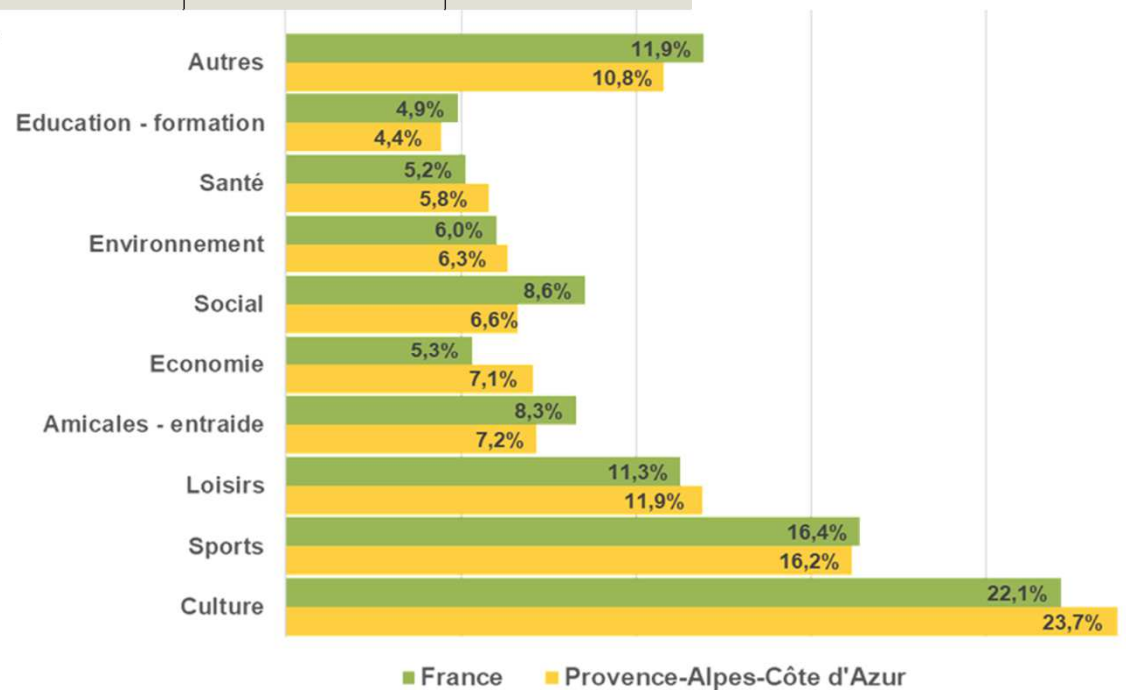
Sources : Répertoire National des Associations, 2019-2020 à 2021-2022.
Tribunaux d'Instance d'Alsace-Moselle. Traitements R&S
Population : Insee, Estimations de population au 1er janvier 2022
Champ : France métropolitaine et DROM;
Traitement cartographique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	Nombre d'associations en activité en 2021-2022	Nombre de bénévoles en 2021-2022	Nombre d'associations créées en 2021-2022	Part des emplois associatifs dans le secteur privé en 2021-2022	Nombre de salariés dans les associations en 2021-2022
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Entre 5 000 et 5 500	Entre 51 000 et 54 000	237	12,1 %	4 760
HAUTES-ALPES	Entre 5 500 et 6 000	Entre 51 000 et 54 000	205	16,6%	5 620
ALPES-MARITIMES	Entre 19 000 et 21 000	Entre 180 000 et 192 000	1 221	7,8 %	24 340
BOUCHES-DU-RHÔNE	Entre 46 000 et 50 000	Entre 445 000 et 460 000	2 198	9,4 %	60 970
VAR	Entre 21 000 et 23 000	Entre 200 000 et 220 000	1 035	9,0 %	21 600
VAUCLUSE	Entre 14 000 et 15 000	Entre 140 000 et 145 000	598	8,7 %	13 760
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	Entre 114 000 et 122 000	Entre 1 070 000 et 1 130 000	5 480	9,1 %	131 060
FRANCE METROPOLITAINE	Entre 1 400 000 et 1 500 000	Entre 12 500 000 et 12 600 000	66 490	9,2 %	1 814 800

Source Enquête Recherches Solidarités - Chiffres clés de la vie associative en France et en régions , 2022

Objet des créations d'associations entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2022 en France et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sources : Répertoire National des Associations, du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022.
Tribunaux d'Instance d'Alsace-Moselle. Traitements R&S
Population : Insee, Estimations de population au 1er janvier 2022
Champ : France métropolitaine et quatre DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion).
Traitement graphique : DIASEP PACA





Note de lecture

Sur la période 2021-2022, entre 114 000 et 122 000 associations étaient déclarées en activité. On estime les effectifs de bénévoles entre 1 070 000 et 1 130 000 personnes.

5 480 associations ont été créées.

La part des emplois associatifs dans le secteur privé représente 9,1% des salariés du secteur privé, soit 131 060 salariés.



Définition

Sources : Recherches Solidarités - INJEP

• **Association :** Les associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 sont déclarées au greffe des associations, en préfecture, en sous-préfecture ou en direction départementale de la cohésion sociale sur le ressort desquelles est implanté le siège social. Après vérification par ces services, elles font l'objet d'une inscription au Répertoire National des Associations (RNA).

• **Année associative :** Elle s'étend entre le 1er juillet de l'année N jusqu'au 30 juin de l'année N+1.

• **Enquête Recherches Solidarités - Chiffres clés de la vie associative en France et en régions :** Cette enquête annuelle menée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP). Elle est destinée à fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en les situant dans son contexte local et dans l'ensemble national..

• **La densité de créations d'association :** Elle correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département.

• **Cadre des estimations réalisées dans l'enquête « Vie associative » :** En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental. La difficulté de recensement des associations actives résulte du fait que la date de sa création est connue mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Plusieurs sources (INJEP, INSEE, RNA, COSS-URSSAF et MSA) sont ainsi utilisées pour estimer les nombres d'associations en activité par département qui sont ensuite agrégés au niveau régional.

Le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités. La dernière a été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.



POUR ALLER PLUS LOIN

« La participation associative des jeunes » – Laurent Lardeux et Mathilde Renault-Tinacci - Fiches Repères numéro 57 - INJEP – Juillet 2021

« Bilan de l'emploi associatif sanitaire et social Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021 » – Recherches et solidarités/ UNIOPSS – septembre 2021

« #Covid-19 : où en sont les associations un an après ? Provence Alpes Côte d'Azur » - Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités – Juin 2021

Région Académique Provence Alpes Côte d'Azur - DIASEP - Chiffres Clés Jeunesse Engagement Sport – Edition 2022

4. Sport

La pratique sportive en clubs et les équipements sportifs

La saison sportive 2021 2022 consécutive à la période de crise sanitaire, est marquée, comme au niveau national, par une chute importante de plus de 180 000 de l'effectif de licenciés en fédération dans les clubs sportifs régionaux. Le nombre de licences sportives délivrées dans la région Provence Côte d'Azur est en baisse de 16,2% par rapport à la saison précédente et passe en-dessous du million pour atteindre 937 448 licenciés, soit 7,8% des licences nationales. Seul le département des Alpes-de-Haute-Provence se distingue avec une évolution de 4,1% du nombre de licenciés par rapport à la saison précédente.

En partant de l'hypothèse qu'une personne n'est licenciée que dans une fédération sportive, 18,2% de la population régionale pratique une activité sportive en clubs (-3,7 points). Malgré une baisse de 15,7% de ses adhésions, les Hautes-Alpes reste le département le plus sportif avec plus de 1 habitant sur 4 licencié en fédération sportive associé à la densité d'équipement la plus élevée (9 pour 1000).

Comme au niveau national, la baisse des adhésions n'est pas ciblée sur une tranche d'âge de licenciés avec seulement des variations de l'ordre plus ou moins 0,2 point selon la classe d'âge. Les séniors de plus de 65 ans restent plus sportifs en région PACA avec un taux de licenciés supérieur de 2,2 points au taux national et à l'inverse, les 15-29 ans son moins licenciés (20,5% contre 24,0% au niveau national).

Le taux de licences féminines sur la région (36,7%) tend vers le taux observé au niveau national (37,4%). L'écart de 1,3 point constaté en 2021 s'est réduit à 0,7 point car la baisse du nombre de licenciés a moins concerné les femmes sur le territoire régional (-0,8 point contre -1,4 point au niveau national).

Les structures d'accueil des licenciés semblent aussi avoir été touchées par la crise sanitaire. 11 071 clubs sportifs affiliés à une fédération sont présents sur le territoire régional, en baisse de 3,4% par rapport à la saison précédente.

Les fédérations avec une pratique en intérieur sont particulièrement touchées par la baisse du nombre de licenciés au profit des sports d'extérieur. A titre d'exemple, dans les Bouches-du-Rhône, la natation pratiquée par 3,4% des licenciés disparaît du top 6 des activités 2021 avec 2,2% de licenciés au profit du golf (4,0% en 2021 contre 3,1% en 2020).

● Nombre de clubs sportifs affiliés à une fédération en 2021 2022 : 11 071

7,2% des clubs sportifs de métropole (rang régional 7/13)

● Licenciés sportifs en 2021 2022 : 937 448 en baisse de 16,2% 18,2% de la population régionale (rang régional 7/13)

	Moins de 15 ans	15 à 29 ans	30 à 64 ans	65 ans et plus
Provence-Alpes-Côte d'Azur	360 265 38,4%	191 748 20,5%	278 340 29,7%	107 089 11,4%
France métropolitaine	4 595 002 38,0%	2 898 278 24,0%	3 478 588 28,8%	1 108 566 9,2%

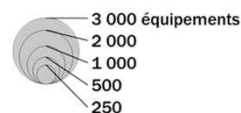
Source : INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs 2020
Traitement graphique : DIASEP PACA

● Nombre d'équipements 2020 et taux de licences sportives en 2020 2021 par EPCI

Information :
Le recensement des équipements sportif est en cours de refonte et n'est plus actualisé.

Nombre d'équipements sportifs par EPCI au 1^{er} février 2020

- Equipements « Nature » du type base aquatique, site escalade, ski, randonnée, etc.
- Autres catégorie d'équipements du type stade, gymnase, bassin, tennis, etc.

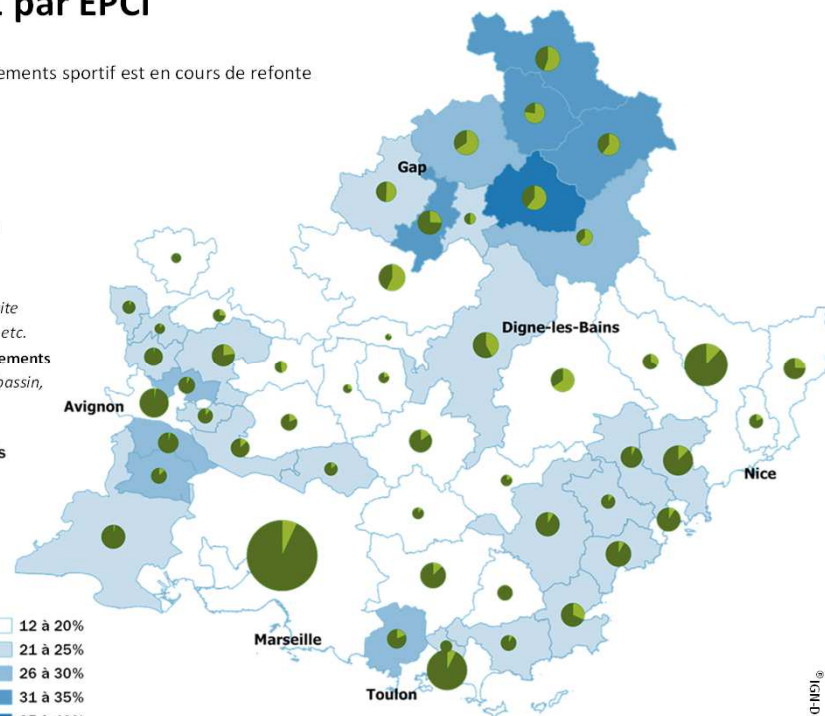


Taux de licences par EPCI en 2020 2021

(Rapport Nombre de licences sur Population 2019, hypothèse posée : une personne n'est licenciée que dans une fédération)



Sources : Ministère des sports, RES 2020, Insee / RP 2020, INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs 2020
Traitement cartographique : DIASEP PACA



© IGH-01EP2022

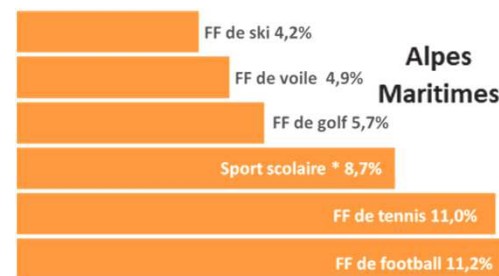
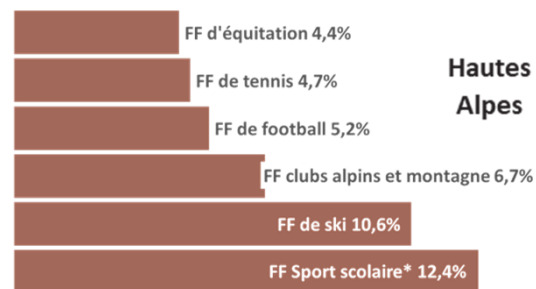
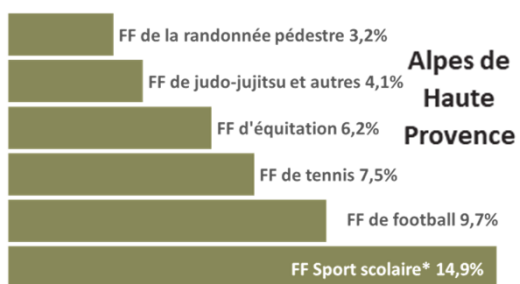
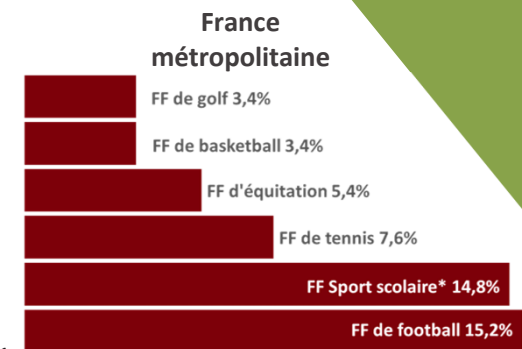
TERRITOIRE	Nombre de licenciés sportifs sur la saison 2021 2022	Taux de licences féminines sur la saison 2021 2022 (en %)	Taux de licences pour 100 habitants sur la saison 2021 2022	Taux de licences pour 100 habitants en QPV saison 2020 2021 (1)	Taux de licences pour 100 habitants en ZRR saison 2020 2021 (2)	Clubs affiliés à une fédération sur la saison 2021 2022	Nombre d'équipements sportifs (hors sports de nature) au 1 ^{er} février 2020 (3)	Nombre d'équipements sportifs pour 1 000 habitants (hors sports de nature) au 1 ^{er} février 2020 (3)
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	32 442	39,0	19,5	14,0	22,3	581	930	6
HAUTES-ALPES	37 215	40,9	26,6	22,0	27,9	551	1 337	9
ALPES-MARITIMES	199 061	35,5	18,0	12,5	15,2	2 179	2 774	3
BOUCHES-DU-RHÔNE	367 648	36,5	17,8	13,0	21,5	4 099	5 220	3
VAR	195 404	36,7	17,7	10,3	16,0	2 296	3 387	3
VAUCLUSE	105 678	37,0	18,8	12,5	18,7	1 365	2 278	4
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	937 448	36,7	18,2	12,6	21,8	11 071	15 813	3
FRANCE METROPOLITAINE	12 080 853	37,4	18,4	12,0	22,5	153 456	264 495	4

(1) Nombre de licences en QPV / Population totale en QPV (données 2018 car population 2019 en QPV non disponible)

(2) Nombre de licences en ZRR / Population totale en ZRR (population 2020)

(3) Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques non mis à jour depuis le 1^{er} février 2020.

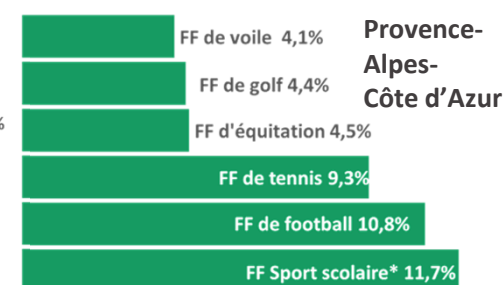
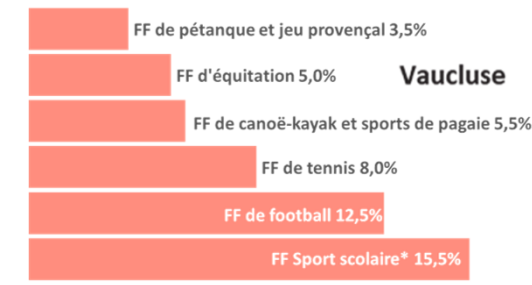
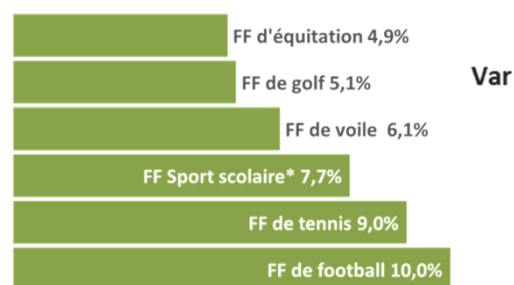
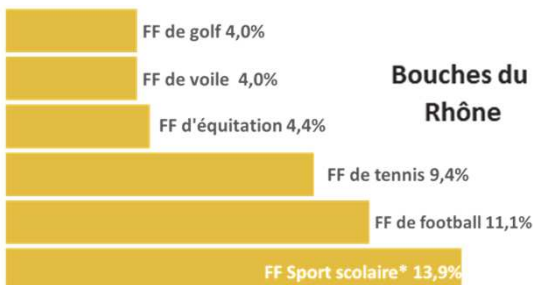
Source : Ministère des sports / RES 2020, Insee / RP 2018 – Estimation de population, INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs 2019 à 2021



Top 6 des fédérations avec le plus de licenciés en 2020 2021

* Hors fédérations universitaires
Traitement graphique : DIASEP PACA

Source : INJEP - Recensement licences et clubs sport. 2021





Note de lecture

Sur la saison 2021 2022, 937 448 licences sportives ont été souscrites en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dont 36,7% de licences féminines. Le taux de licences pour 100 habitants est de 18,2% dans la région. Sur la saison 2020 2021, ce taux était de 12,6% dans les quartiers Politiques de la Ville (QPV) et 21,8% en zones de revitalisation rurale (ZRR).

Sur la saison 2021 2022, 11 071 clubs affiliés à une fédération sportive sont déclarés sur la région. 15 813 équipements sportifs (hors catégorie nature) sont comptabilisés sur le territoire au 1^{er} février 2020, soit un taux 0,3 équipement pour 1 000 habitants.



Définition

Source : Ministère des sports

• **Le Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES) :** Il concerne tous les équipements, en service, publics ou privés, ouverts au public à titre gratuit ou payant. Le critère essentiel est que toute personne puisse y accéder (à titre individuel ou via une structure publique ou privée, à titre gratuit ou payant) avec pour objectif principal d'y pratiquer une activité physique et/ou sportive.

Le recensement fixe dans ce cadre 30 grandes familles d'équipements sportifs déclinées en un peu plus de 160 types. Les principales catégories sont : bassin de natation, autres bassins aquatiques, court de tennis, salles de pratiques collectives, terrain de grands jeux, équipements extérieur, nature, autres équipements.

On distingue souvent les équipements sportifs hors catégorie Nature, c'est-à-dire hors ceux du type sites nautiques mer et rivière (kayak, mouillage, pêche, plongée, etc.), installations sports de montagne (ski, escalade, randonnée), etc. Ce recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques n'est plus mis à jour depuis le 1er février 2020. Une nouvelle version est à l'étude.

• **Le recensement des licences et des clubs sportifs :** Il est réalisé annuellement auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports. Celles-ci fournissent des données sur les licences qu'elles délivrent et sur les clubs qui lui sont affiliés sur la saison sportive (septembre à août).



POUR ALLER PLUS LOIN

« Diagnostic territorial du sport en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » - Conférence régionale du Sport - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Olbia – 2022

« Projet territorial du sport en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » - Conférence régionale du Sport - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Olbia – Décembre 2022

5. Inspection, Contrôle, Evaluation (ICE)

La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Sections Départementales à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (pôles départementaux) veille à la sécurité des citoyens et au bon usage des fonds publics en réalisant des contrôles dans les domaines de la jeunesse, du sport et de l'engagement. Ces actions sont réalisées par des agents statutairement compétents : inspecteurs de la jeunesse et sport, professeurs de sport, conseillers d'éducation populaire et de la jeunesse, etc.

Chaque année, des objectifs de contrôle sont fixés par les autorités compétentes dans le cadre du Programme Régional et Interdépartemental d'Inspection, de Contrôle et d'Evaluation (PRICE).

L'année 2021-2022 est à nouveau marquée par le dépassement des objectifs fixés par Programme Régional et Interdépartemental d'Inspection Contrôle et Evaluation.

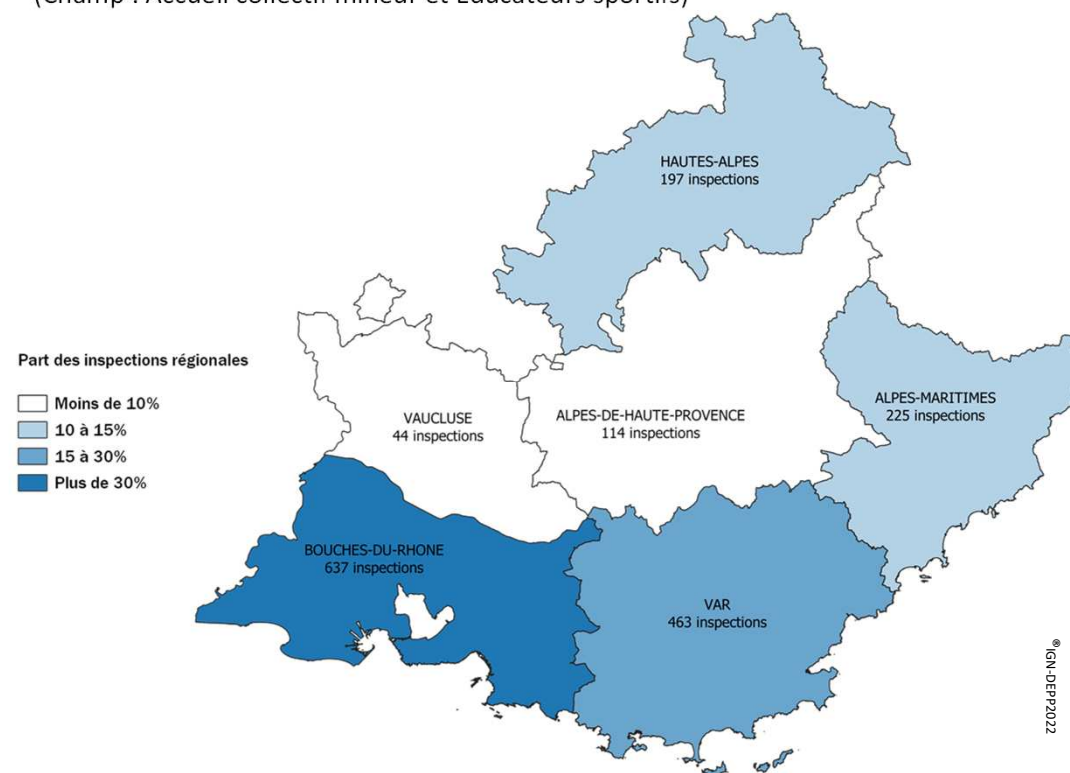
1 680 actions de contrôle et d'inspection (Educatrices sportives et Accueils collectif de mineurs) ont été réalisées sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 106% des objectifs fixés.

- **Nombre d'inspections réalisées 2021-2022**
1 680

- **Taux de réalisation du PRICE en 2021-2022**
106%

- **Répartition géographique du nombre d'inspections 2021-2022**

(Champ : Accueil collectif mineur et Educateurs sportifs)

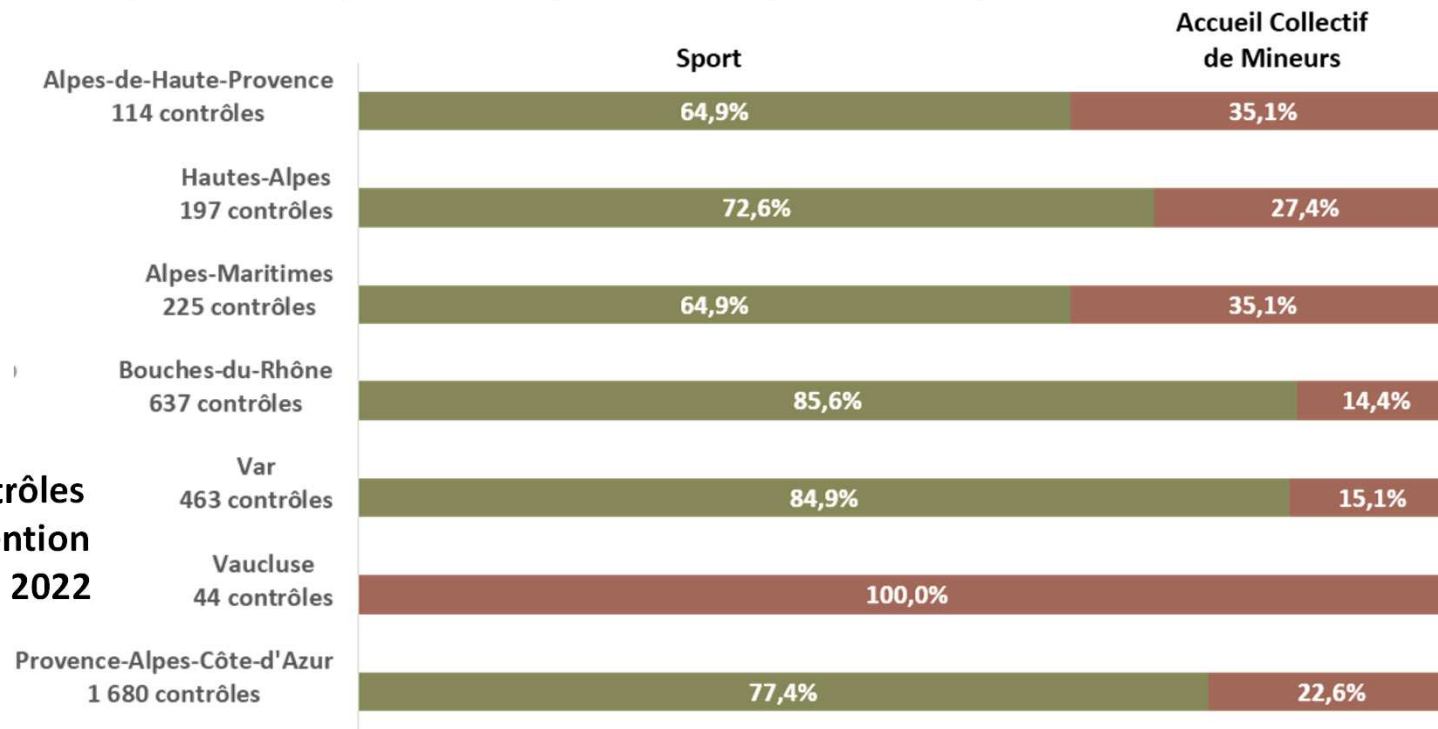


Source : DRAJES Provence-Alpes-Côte d'Azur 2022
Traitement graphique : DIASEP PACA

TERRITOIRE	Ensemble		Champ Accueil Collectif de Mineurs		Champ Sport (Educateurs)	
	Nombre d'inspections réalisées en 2021 2022	Taux de réalisation 2021 2022 en %	Nombre d'inspections réalisées en 2021 2022	Taux de réalisation 2021 2022 en %	Nombre d'inspections réalisées en 2021 2022	Taux de réalisation 2021 2022 en %
ALPES-DE-HAUTE PROVENCE	114	211	40	167	74	247
HAUTES-ALPES	197	102	54	123	143	95
ALPES-MARITIMES	225	132	79	113	146	146
BOUCHES-DU-RHÔNE	637	127	92	92	545	136
VAR	463	84	70	70	393	87
VAUCLUSE	44	36	44	105	0	0
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	1 680	106	379	100	1 301	108

Source : DRAJES Provence-Alpes-Côte d'Azur 2022

Répartition des contrôles par champ d'intervention et territoire en 2021 2022



Source : DRAJES PACA
 Traitement graphique : DIASEP PACA



Note de lecture

En 2022, 1 680 inspections ont été réalisées sur le territoire régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 106% des objectifs fixés par le Programme Régional et Interdépartemental d'Inspection Contrôle et Evaluation. 379 d'entre elles concernaient le champ « Accueil collectif de mineur » et 100% des objectifs dans ce domaine ont été remplis. 1 301 contrôles ont été réalisés dans le champ « Sport – Educateurs Activités Physiques et Sportives », 108% des objectifs PRICE fixés pour ce domaine.



Définition

Source : *Drajes Provence-Alpes-Côte d'Azur, Agence du Service Civique*

• **Le Programme Régional et Interdépartemental d'Inspection, de Contrôle et d'Evaluation (PRICE) :** *Il est piloté par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la région et construit conjointement avec les Sections Départementales à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (pôles départementaux). Il est établi sur la base des priorités nationales et des objectifs et moyens locaux.*

• **Le champ Jeunesse Engagement et Vie Associative :** *Il regroupe :*

- *les contrôles des Accueils Collectifs de Mineurs (avec ou sans hébergement, séjour de scoutisme, séjours en famille, séjours sportifs...) afin de valider la qualité éducative et la sécurité physique et morale des mineurs accueillis.*
- *Les contrôles des organismes de formation aux Brevets d'Aptitude aux Fonctions animateur (BAFA) / Directeur (BAFD) permettant de veiller à maintenir la qualité des sessions de formation proposées.*
- *Dans le cadre du Service Civique, les contrôles portent sur les organismes agréés afin de vérifier que les obligations légales liées au dispositif sont bien respectées et que les missions s'effectuent dans des conditions satisfaisantes.*
- *Les évaluations et les contrôles du bon usage des fonds publics alloués dans le domaine de la Jeunesse, du Sport et de l'Engagement, comme par exemple, l'évaluation des associations et projets bénéficiant des Fonds de coopération de Jeunesse et d'Education Populaire (FONJEP).*

• **Le champ Sport :** *Il concerne les contrôles des Etablissements d'Activité Physique et Sportive (EAPS), des éducateurs sportifs et des manifestations sportives. L'objectif est de garantir la sécurité physique et morale des pratiquants, du public et valider la qualité de l'encadrement.*

Document téléchargeable sur :

www.ac-aix-marseille.fr et www.ac-nice.fr > Académie >

Publications et statistiques :

Directeur de la publication : **Benoit Delaunay**,

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités

Réalisation : Pôle communication, Direction InterAcadémique des Statistiques, des Etudes et de la Prospective (DIASEP).

Contributions : Délégation Régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports(DRAJES), DIASEP.

Crédits photos :

Imprimé sur du papier certifié PEFC.